Agreste

Normandie

Atlas agricole et rural

L'agriculture et le monde rural
en cartes et en chiffres

Édition 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avant – propos

Au 1er janvier 2016, la Haute Normandie et la Basse Normandie formeront une seule région, la Normandie. Auparavant entité historique, la Normandie devient aussi entité administrative.

A la veille de la fusion des deux régions, il nous parait opportun de publier cet atlas agricole et rural normand dont l'objectif premier est de brosser à grands traits le portrait de l'agriculture régionale. A l'aide de cartes accompagnées d'un texte explicatif et de quelques chiffres, le lecteur est invité à découvrir, connaître, comprendre le monde agricole normand dans sa diversité.

Si l'éclairage est avant tout orienté sur les productions agricoles, il s'élargit toutefois pour aborder d'autres thèmes, dans des domaines où s'exercent également les compétences de la DRAAF. L'agriculture, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui se forment : c'est le rôle de l'enseignement agricole dispensé dans les établissements publics et privés sous l'autorité académique du DRAAF. L'agriculture ce sont des produits qu'il faut conditionner, transformer : c'est le rôle des industries agroalimentaires implantées en région. L'agriculture façonne les paysages, mais la forêt y participe aussi.

La publication de cet atlas fait suite à celle du mémento de la statistique agricole normand (édition 2015 paru en septembre). Les deux documents se complètent pour fournir quelques clés de compréhension du monde agricole normand et de sa place au sein de l'agriculture en Métropole.

Bonne lecture

Edith VIDAL

Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Haute-Normandie

Jean CEZARD

Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Basse-Normandie

Sommaire

L'organisation du territoire 4
Carte : Relief 5
Carte : Densité de la population 6
Carte : EPCI à fiscalité propre 7

L'agriculture dans le territoire 8
Carte : Densité des exploitations agricoles 9
Carte : Evolution de la SAU au siège de l'exploitation agricole entre 2000 et 2010 10
Carte : Prix des terres par petite région agricole 11

Les systèmes agricoles 12
Carte : Orientation technico économique des exploitations agricoles 13

La structure des exploitations 14
Carte : SAU moyenne des exploitations par commune 15

L'emploi agricole 16
Carte : Unités de travail annuel (UTA) totales par canton 17

Les signes de qualité 18
Carte : Signes de qualité – produits laitiers 19
Carte : Signes de qualité – Calvados, pommeau, cidre et poiré 20
Carte : Signes de qualité – autres produits 21

L'agriculture biologique 22
Carte : Producteurs bio par canton 23

Les productions végétales 24
Carte : Culture de blé par canton 25
Carte : Culture de lin par canton 26
Carte : Culture de betterave industrielle par canton 27

Les productions animales 28
Carte : Effectifs de vaches laitières et nourrices par canton 29
Carte : Référence laitière par canton en 2014 30
Carte : Effectifs d'ovins et d'équidés par canton 31

L'herbe dans le territoire 32
Carte : Part des prairies dans la SAU par commune 33

La forêt 34
Carte : Les massifs forestiers et essences forestières 35

Les industries agroalimentaires 36
Carte : Etablissements agroalimentaires ayant 20 salariés et plus 37

L'enseignement agricole 38
Carte : Les établissements d'enseignement agricole 39

Définitions 40
Sources 41

L'organisation du territoire

La Normandie présente une configuration géologique particulière, à la jonction du massif armoricain et du bassin parisien. A l'Ouest, le bord du massif armoricain composé de roches anciennes (granite, schiste, grès, gneiss) forme des paysages vallonnés marqués par le bocage. Vers l'Est, le bassin parisien déroule des paysages de plaines et de plateaux entaillés de vallées. Les collines du Pays d'Auge et du Perche au sud et celles du Pays de Bray au nord encadrent la vallée de la Seine par des reliefs plus marqués.

Avec 3,3 millions d'habitants, la Normandie se situe au 8ème rang des régions métropolitaines hors Ile de France. Un seul département, la Seine Maritime, concentre près de 40 % de la population régionale. L'Orne, département le moins peuplé, regroupe 9 % des habitants. En termes de poids économique, mesuré par le PIB par habitant, la région se situe au 7ème rang des régions hors Ile de France (données 2011 calculées au périmètre des nouvelles régions).

La région compte 3 221 communes réparties en 131 cantons et 17 arrondissements, soit 8,8 % des communes métropolitaines pour seulement 5 % de la population. Le territoire régional est intégralement couvert par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. 151 communautés de communes regroupent 55 % de la population, le solde étant partagé entre 13 autres EPCI (10 communautés d'agglomération, 2 communautés urbaines et une métropole). Métropole Rouen Normandie est l'une des 11 métropoles actives au 1/1/2015 en France.

L'influence des grandes villes est sensible sur l'ensemble du territoire régional. L'espace des grandes aires urbaines[1] regroupe 76 % de la population (5ème rang des régions hors Ile de France). Cette influence ne s'exerce cependant pas de façon uniforme. Elle est très marquée dans le Calvados, la Seine Maritime et l'Eure (80 à 89 % de la population de ces départements est concentrée dans l'espace des grandes aires urbaines). Elle est plus faible dans la Manche et surtout dans l'Orne (respectivement 50 % et 33 % de la population dans l'espace des grandes aires urbaines).

En Normandie, 85 % des communes sont rurales (au sens Insee) et regroupent près de 40 % de la population. La Manche et l'Orne sont les départements les plus ruraux : de 52 à 57 % des populations départementales résident dans des communes dites rurales.

Les aires urbaines en Normandie

Zonage en aires urbaines en 2010 - Normandie	Communes rurales		Communes urbaines	
	Nb	Population	Nb	Population
Grands pôles urbains (10 000 emplois ou plus)			211	1 435 746
Couronnes des grands pôles	1 019	581 473	94	207 912
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	442	191 052	49	98 989
Espace périurbain	*1 461*	*772 525*	*143*	*306 901*
Autres pôles (de 1 500 à moins de 10 000 emplois)	0	0	105	278 627
Couronnes des autres pôles	128	53 562	0	0
Autres communes multipolarisées	758	279 761	5	12 341
Communes isolées hors influence des pôles	393	150 169	17	33 124
Ensemble	2 740	1 256 017	481	2 066 739

Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010 et population municipale au RP 2012

1 L'espace des grandes aires urbaines est défini par l'Insee comme l'ensemble des communes des grands pôles urbains, des couronnes des grands pôles et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines

RELIEF

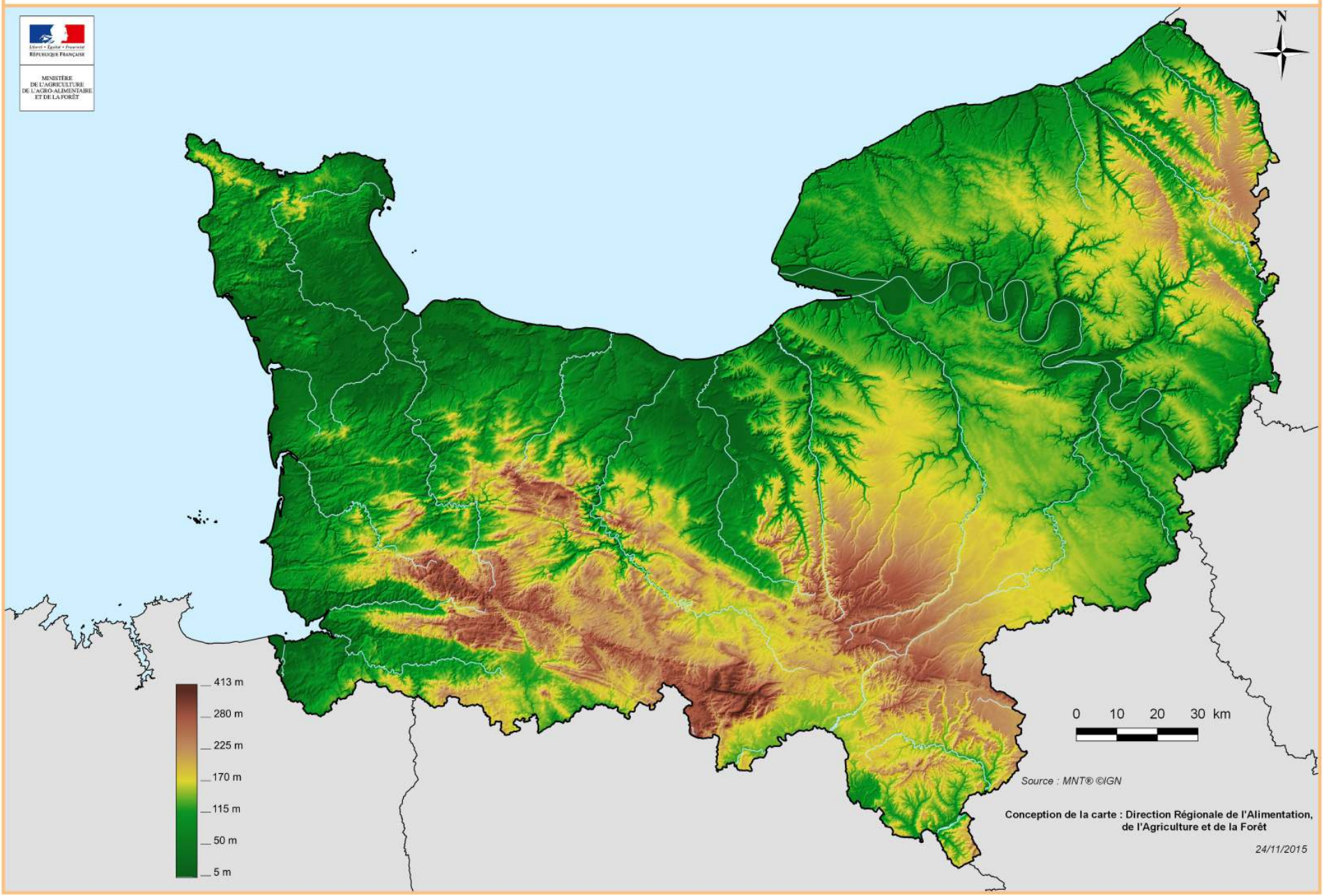
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT
N
413 m
280 m
225 m
170 m
115 m
50 m
5 m
0 10 20 30 km
Source : MNT® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
24/11/2015

DENSITE DE LA POPULATION

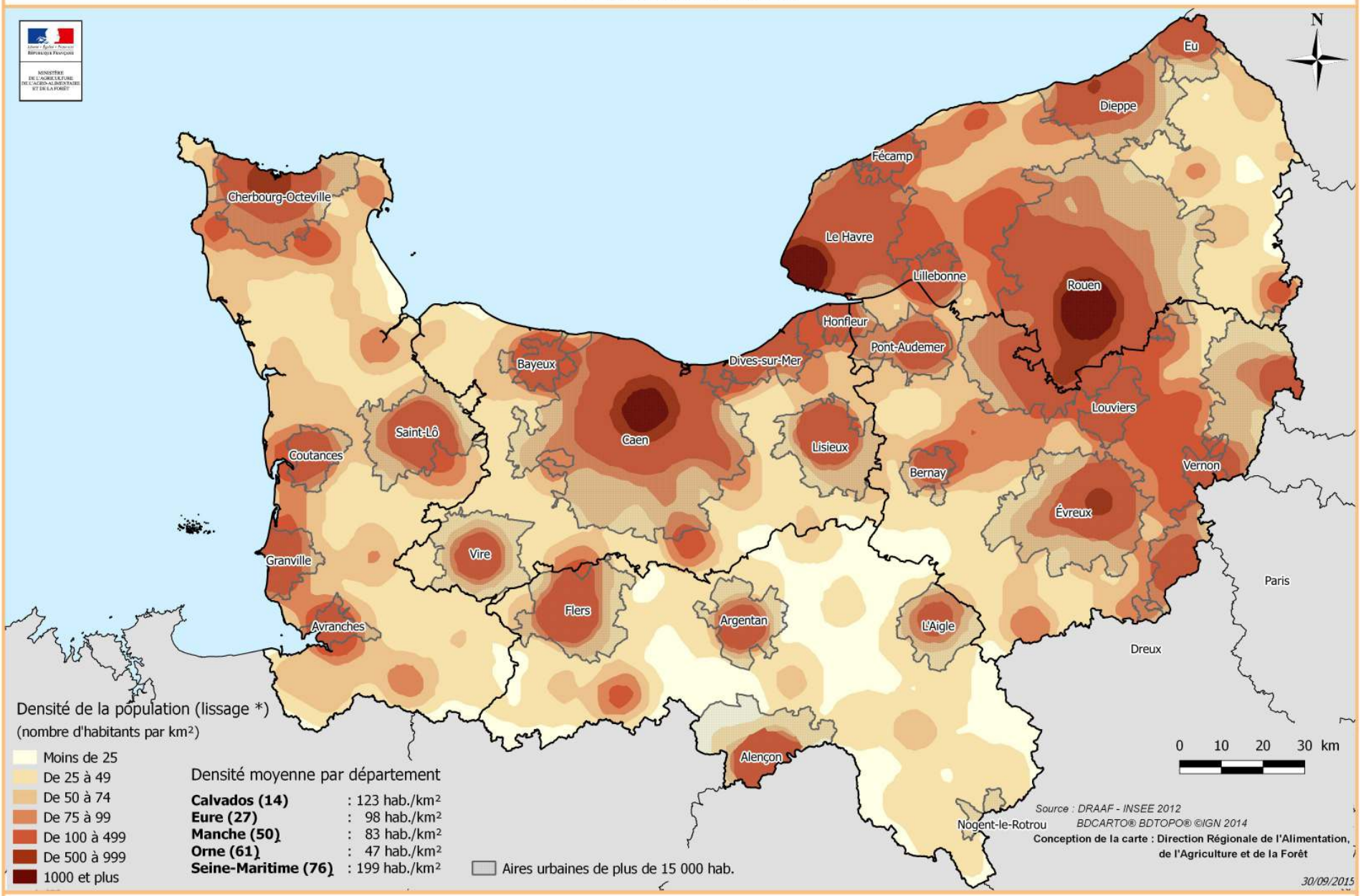

* Représentation de la densité de la population (source : recensement INSEE 2012) obtenue selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biweight, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km² et d'un rayon de lissage de 10 km.

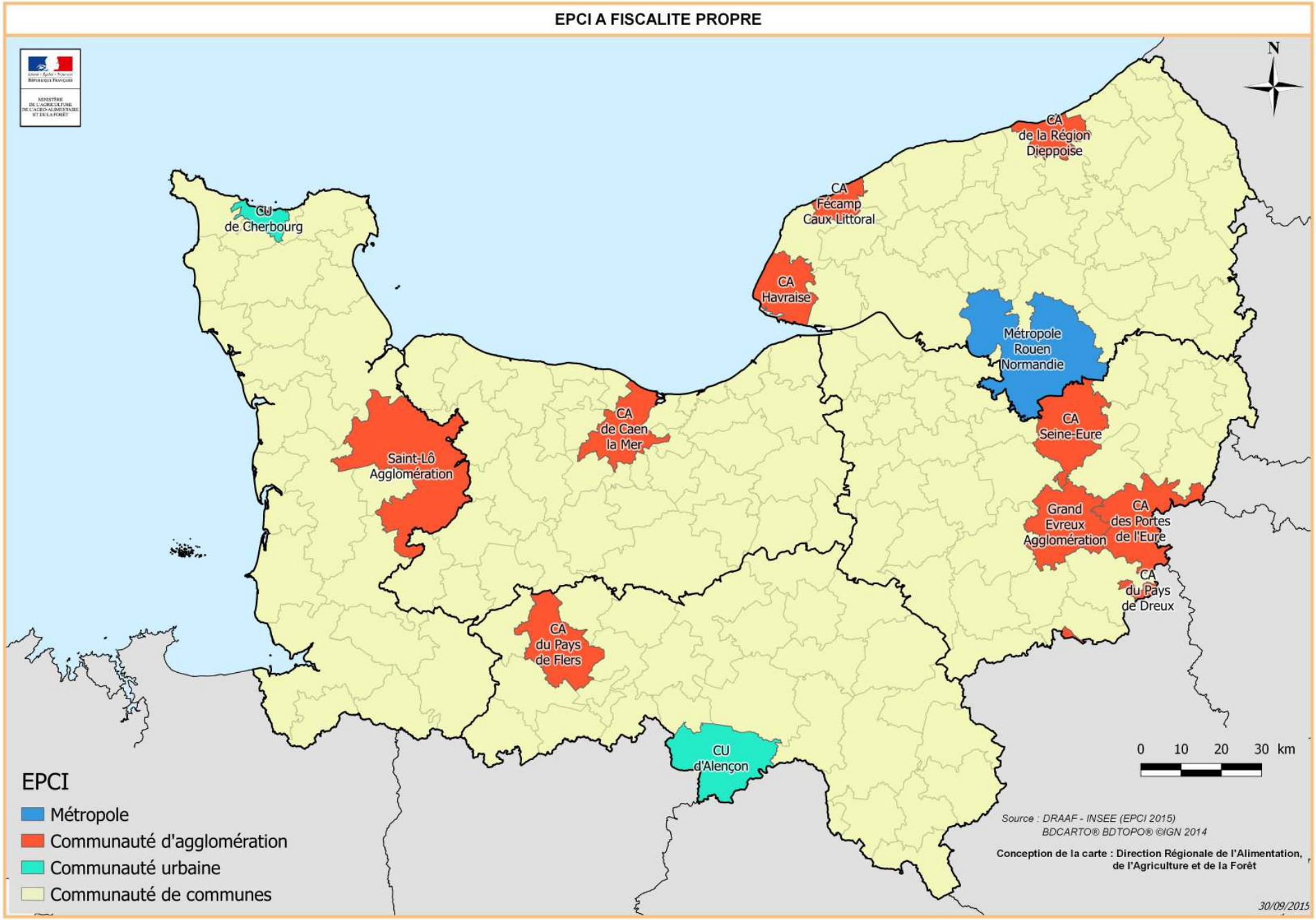
EPCI A FISCALITE PROPRE
N
CA de la Région Dieppoise
CA Fécamp Caux Littoral
CU de Cherbourg
CA Havraise
Métropole Rouen Normandie
CA Seine-Eure
CA de Caen la Mer
Saint-Lô Agglomération
Grand Evreux Agglomération
CA des Portes de l'Eure
CA du Pays de Dreux
CA du Pays de Flers
CU d'Alençon
0 10 20 30 km
EPCI
Métropole
Communauté d'agglomération
Communauté urbaine
Communauté de communes
Source : DRAAF - INSEE (EPCI 2015)
BDCARTO® BDTOPO® ©IGN 2014
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
30/09/2015

L'agriculture dans le territoire

Avec 70 % de sols agricoles, la Normandie fait partie des trois régions françaises dans lesquelles la part du territoire dédiée à l'agriculture est la plus importante (avant Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Pays de la Loire, avec 69%). Corrolaire d'une forte empreinte agricole, la Normandie est peu boisée mais est un peu plus artificialisée qu'en moyenne sur la Métropole. Les taux de sols boisés et d'artificialisation atteignent respectivement 17 % et 11 %, ils sont en moyenne de 31 % et 9 % sur l'ensemble du territoire métropolitain. La part des sols agricoles et sols boisés varie dans une fourchette de 85 à 90 % d'un département à l'autre (85 % en Seine Maritime, 90 % dans l'Orne). La Manche et le Calvados sont moins boisés que les trois autres départements. Haies bocagères exclues, le taux de boisement de la Manche n'atteint plus que 6 %. L'Orne est le moins artificialisé des cinq départements normands (8 % de sols artificialisés).

Le territoire agricole normand est constitué à 55 % de terres arables et à 44 % d'herbe[2]. D'Ouest en Est, les différences sont marquées : à l'Ouest dans la Manche, il se compose d'herbe pour les deux tiers et de cultures pour un tiers ; à l'Est dans l'Eure, les proportions s'inversent avec trois quarts de cultures et un quart d'herbe.

L'influence des villes varie fortement selon les départements. En 2010, 37 % de la SAU[3] de la Seine Maritime se situe dans des aires urbaines de plus de 100 000 habitants (Rouen, Le Havre). La proportion atteint 35 % dans l'Eure et 34 % dans le Calvados. A l'autre extrémité, les trois quarts de la SAU de la Manche sont hors aire urbaine et 70 % de celle de l'Orne. Seulement 7 % de la SAU de la Manche est incluse dans une aire urbaine de plus de 100 000 habitants (Cherbourg-Octeville). Aucune surface de l'Orne n'est concernée par une aire urbaine de cette taille.

Entre 2000 et 2010, la Normandie a perdu 3,8 % de sa SAU, soit un niveau un peu plus élevé que celui constaté pour la France métropolitaine (3,2%). Cependant, les disparités entre départements sont fortes. Alors que la baisse n'est que de 2,2 à 2,7 % dans l'Eure et la Seine Maritime, elle atteint 6 % dans la Manche, 4 % dans le Calvados et 3,5 % dans l'Orne. Cette baisse s'explique selon les secteurs par la pression de l'urbanisation en périphérie des villes ou par la déprise agricole.

Les prix des terres agricoles sont répartis selon un gradient Ouest – Est : globalement plus faibles à l'Ouest et plus élevés à l'Est. Avec des prix pouvant dépasser 10 000 €/ha, le pays de Caux et la plaine de Caen figurent parmi les petites régions agricoles de France métropolitaine où les prix sont les plus hauts. Sur la période 2004 – 2014, le prix moyen en Seine Maritime est supérieur au prix moyen des autres départements normands.

Occupation du sol en 2014

Type d'occupation	Normandie		France métropolitaine	
	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Sols agricoles	2 093 592	70%	28 029 884	51%
sols cultivés	*1 177 268*	*39%*	*16 454 705*	*30%*
surface toujours en herbe et prairies temporaires*	*916 323*	*31%*	*11 575 180*	*21%*
Sols boisés	515 517	17%	17 033 081	31%
dont forêts	*425 845*	*14%*	*16 088 534*	*29%*
Sols artificialisés	319 419	11%	5 104 274	9%
sols bâtis	*50 707*	*2%*	*922 988*	*2%*
sols artificialisés non bâtis	*268 712*	*9%*	*4 181 286*	*8%*
dont sols enherbés non agricoles	*112 535*	*4%*	*1 582 960*	*3%*
Autres	78 787	2%	4 752 007	9%
Ensemble	3 007 314	100%	54 919 246	100%

** herbe à usage agricole dans ou hors exploitations.*
Source : AGRESTE – Teruti-Lucas 2014 (provisoire)

2 Le solde représente les cultures permanentes (vergers principalement)
3 Voir définition en page 40

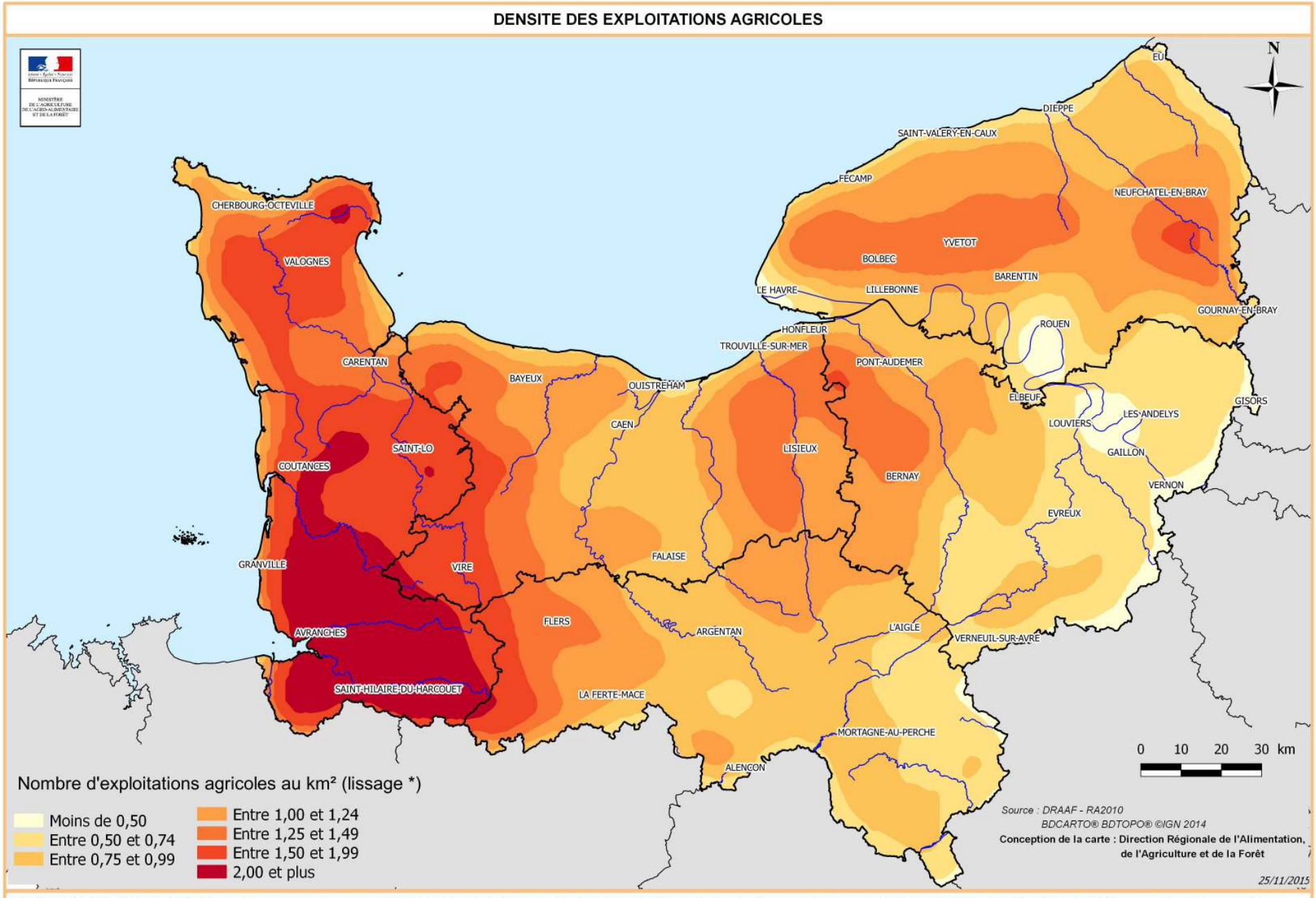

* Représentation de la densité des exploitations agricoles obtenue à partir de leur localisation (source : RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biweight, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km² et d'un rayon de lissage de 15 km.

EVOLUTION DE LA SAU AU SIEGE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ENTRE 2000 ET 2010

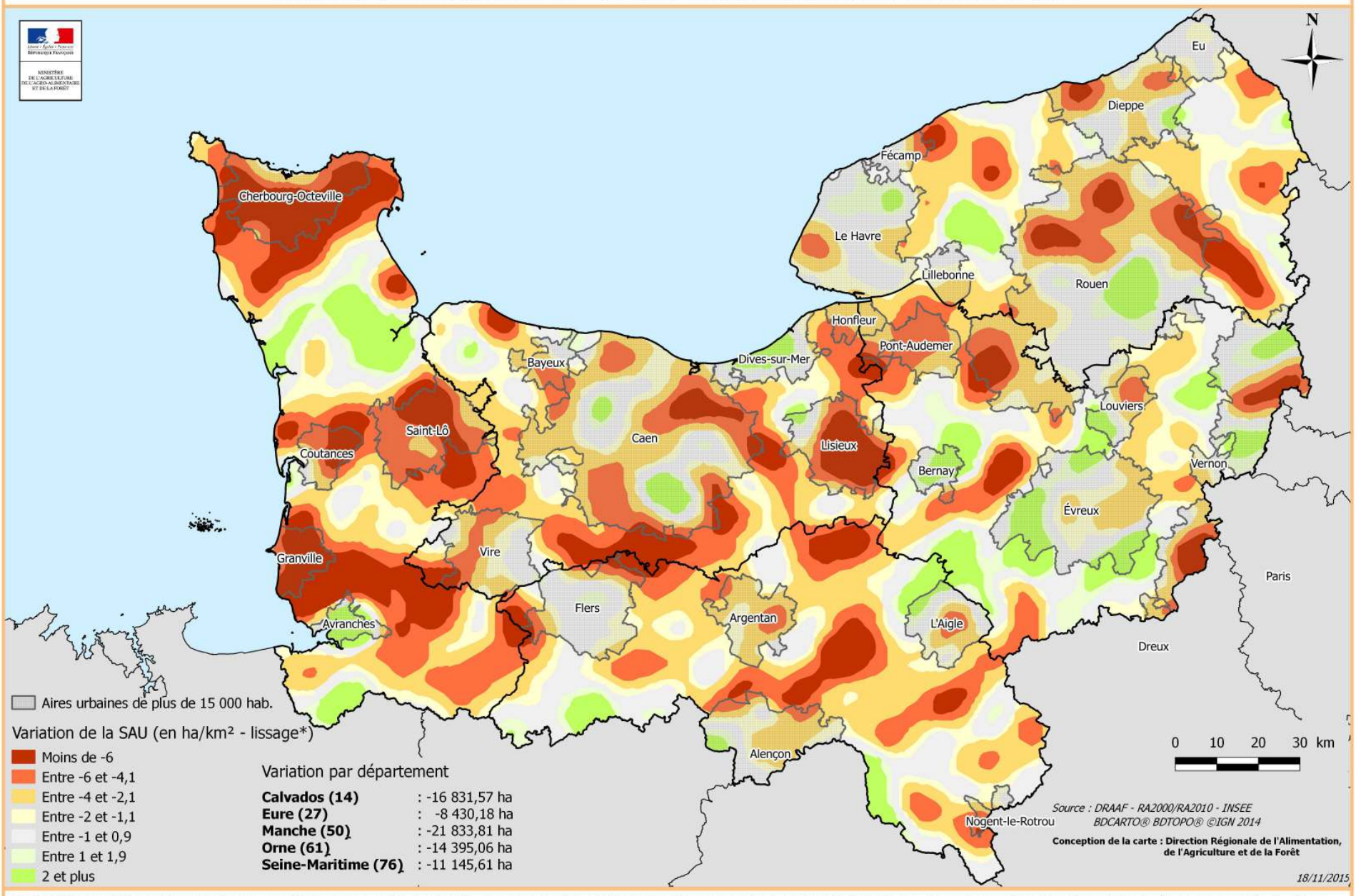

* Représentation de la variation de la SAU obtenue à partir de la localisation communale du siège de l'exploitation agricole (source : RA2000 et RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biweight, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km² et d'un rayon de lissage de 10 km.

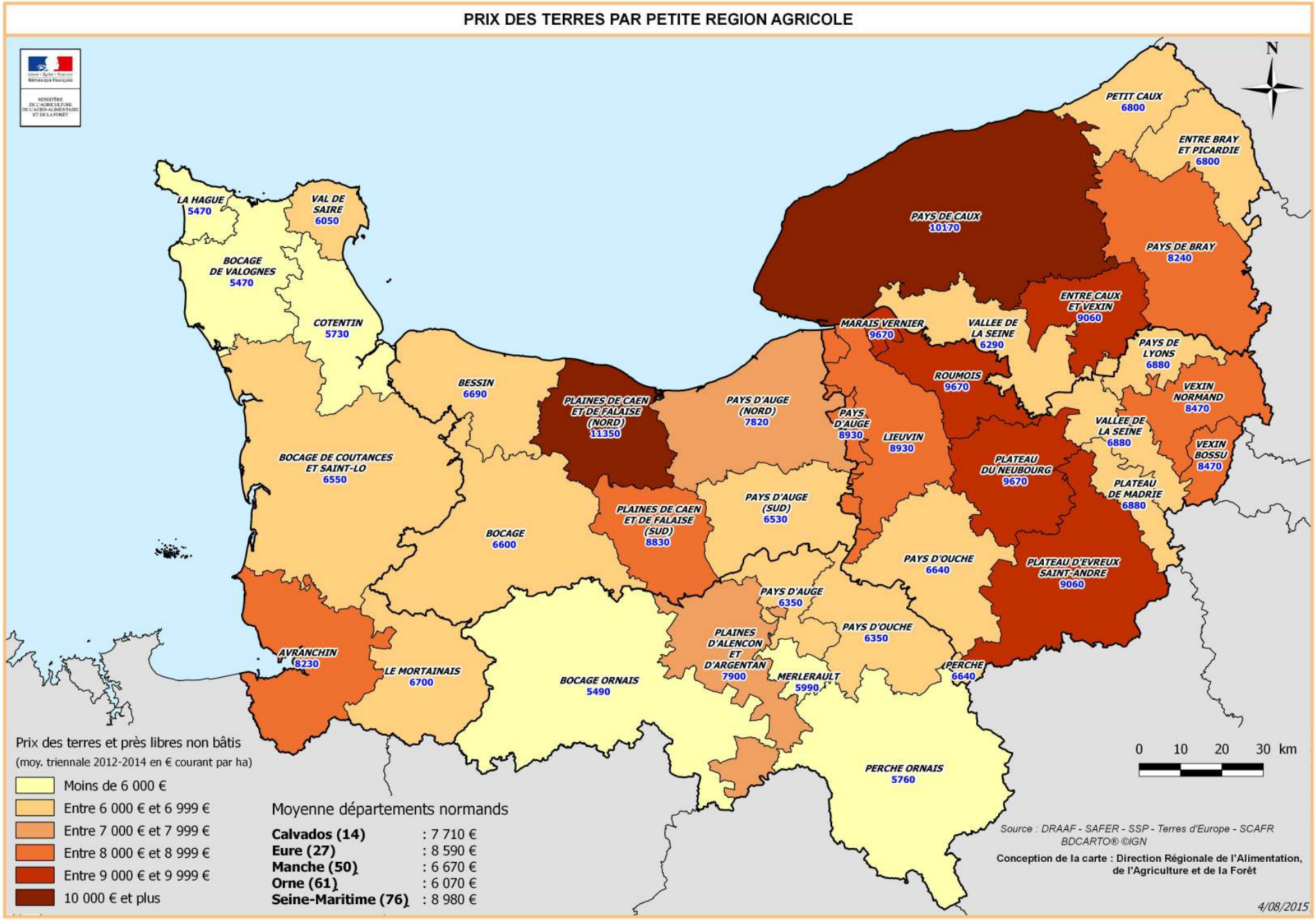
PRIX DES TERRES PAR PETITE REGION AGRICOLE
N
LA HAGUE 5470
VAL DE SAIRE 6050
BOCAGE DE VALOGNES 5470
COTENTIN 5730
BESSIN 6690
PLAINES DE CAEN ET DE FALAISE (NORD) 11350
PAYS D'AUGE (NORD) 7820
PAYS D'AUGE 8930
LIEUVIN 8930
PAYS DE CAUX 10170
PETIT CAUX 6800
ENTRE BRAY ET PICARDIE 6800
PAYS DE BRAY 8240
ENTRE CAUX ET VEXIN 9060
MARAIS VERNIER 9670
VALLEE DE LA SEINE 6290
PAYS DE LYONS 6880
ROUMOIS 9670
VEXIN NORMAND 8470
VALLEE DE LA SEINE 6880
VEXIN BOSSU 8470
PLATEAU DU NEUBOURG 9670
PLATEAU DE MADRIE 6880
BOCAGE DE COUTANCES ET SAINT-LO 6550
PLAINES DE CAEN ET DE FALAISE (SUD) 8830
PAYS D'AUGE (SUD) 6530
BOCAGE 6600
PAYS D'OUCHE 6640
PLATEAU D'EVREUX SAINT-ANDRE 9060
PAYS D'AUGE 6350
PAYS D'OUCHE 6350
PLAINES D'ALENCON ET D'ARGENTAN 7900
MERLERAULT 5990
PERCHE 6640
AVRANCHIN 8230
LE MORTAINAIS 6700
BOCAGE ORNAIS 5490
PERCHE ORNAIS 5760
Prix des terres et près libres non bâtis
(moy. triennale 2012-2014 en € courant par ha)
Moins de 6 000 €
Entre 6 000 € et 6 999 €
Entre 7 000 € et 7 999 €
Entre 8 000 € et 8 999 €
Entre 9 000 € et 9 999 €
10 000 € et plus
Moyenne départements normands
Calvados (14) : 7 710 €
Eure (27) : 8 590 €
Manche (50) : 6 670 €
Orne (61) : 6 070 €
Seine-Maritime (76) : 8 980 €
0 10 20 30 km
Source : DRAAF - SAFER - SSP - Terres d'Europe - SCAFR
BDCARTO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
4/08/2015

Les systèmes agricoles

L'agriculture normande est orientée vers les grandes cultures et l'élevage laitier. Globalement, 35% des exploitations moyennes et grandes sont spécialisées en bovins lait, 22% en grandes cultures et 15% en polyculture polyélevage. La spécialisation laitière décroit d'Ouest en Est et la spécialisation en grandes cultures s'affirme au Sud-Est, en bordure de l'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire.

Dans la Manche, l'élevage bovin concerne 75% des exploitations moyennes et grandes et 60% sont spécialisées dans l'élevage de vaches laitières. Dans l'Orne et le Calvados, l'élevage bovin est également majoritaire, mais la spécialisation laitière est un peu moins marquée (33% des exploitations) au profit des systèmes grandes cultures (13% des exploitations dans l'Orne, 22% dans le Calvados) et de la polyculture polyélevage (16% des exploitations dans l'Orne et 12% dans le Calvados). En Seine-Maritime, ces trois orientations sont presque équilibrées : 24% des exploitations en bovins lait, 26% en grandes cultures et 28% en polyculture polyélevage, majoritairement laitier. L'Eure est caractérisée par un fort niveau de spécialisation en grandes cultures, une orientation pratiquée par 60 % des exploitations. Trait particulier de la région, les exploitations spécialisées dans l'élevage équin (autres herbivores) sont bien représentées (6 % des exploitations moyennes et grandes, seulement 3 % à l'échelle de la France métropolitaine).

Les orientations des exploitations sont liées aux caractéristiques des sols et du climat. Dans les secteurs vallonnés et bocagers à l'Ouest, peu propices aux cultures céréalières mais favorables à l'herbe, se concentre l'élevage laitier. Vers l'Est, hors zones de collines, les sols profonds de la plaine de Caen au Pays de Caux et au Vexin permettent des cultures diversifiées (céréales, cultures industrielles). Au sud de l'Eure, l'assolement est limité par des conditions plus sèches à une dominante blé/orge/colza. Le pays d'Auge est la terre de prédilection de l'élevage équin.

Entre 2000 et 2010, le nombre de moyennes et grandes exploitations de la région a baissé de 18 %, essentiellement en lien avec la perte d'exploitations spécialisées en bovins lait et d'exploitations bovins mixte. Les exploitations de grandes cultures progressent de 4 %, celles élevant « d'autres herbivores », c'est à dire principalement des équidés, de 6 %.

Orientations technico économiques des exploitations en 2010
(moyennes et grandes exploitations)

	Normandie			France métropolitaine		
	Nombre	%	Evol 2010/2000	Nombre	%	Evol 2010/2000
Céréales et oléprotéagineux	2 604	13%	13%	51 425	16%	4%
Cultures générales	1 756	9%	-7%	19 493	6%	-20%
Légumes et champignons	233	1%	-20%	4 419	1%	-15%
Fleurs et horticulture diverse	317	2%	-15%	6 717	2%	-25%
Viticulture	//	//	//	46 933	15%	-15%
Fruits et autres cultures permanentes	102	1%	13%	7 950	3%	-24%
Bovins lait	6 893	35%	-37%	48 168	15%	-32%
Bovins viande	1 445	7%	2%	33 456	11%	-8%
Bovins mixte	1 449	7%	-43%	9 375	3%	-42%
Ovins et caprins	92	0%	-10%	14 135	5%	-16%
Autres herbivores	1 147	6%	13%	6 172	2%	3%
Elevages porcins	232	1%	-20%	6 038	2%	-21%
Elevages avicoles	372	2%	2%	12 565	4%	-14%
Autres élevages hors sol	326	2%	-33%	6 085	2%	-35%
Polyculture, polyélevage, autres	2 909	15%	-18%	39 235	13%	-28%
Ensemble	19 877	100%	-18%	312 166	100%	-19%

Source : AGRESTE – RA 2000 – 2010

ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE (OTEX) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

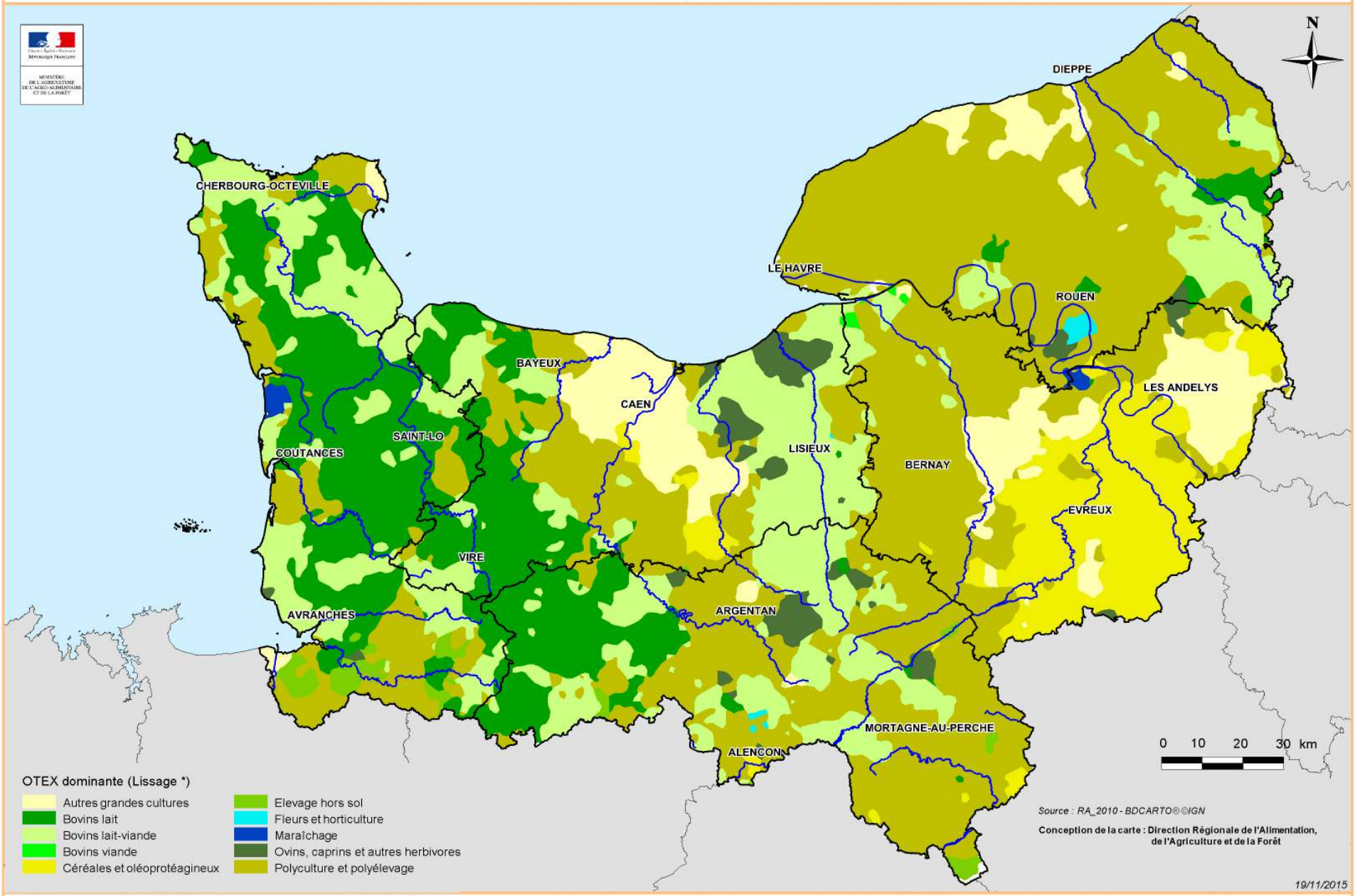

* Carte obtenue à partir de l'OTEX dominante par commune selon la méthode de lissage consistant, sur la base d'un carroyage d'éléments hexagonaux de 1km², à retenir l'OTEX communale la plus représentée sur un rayon de 4,5 km

La structure des exploitations

La Normandie compte 35 370 exploitations au recensement agricole de 2010, dont près de 20 000 moyennes et grandes. La Manche accueille le tiers des exploitations de la région ; la Seine Maritime, le Calvados et l'Orne sont à égalité avec 17 à 19 % chacun. L'Eure vient en dernier avec 14 % des exploitations normandes. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a baissé de 32 %. La diminution est sensible parmi les petites et moyennes (-40 % dans chacune de ces catégories). Le nombre de grandes exploitations est quant à lui quasiment stable (-1%).

Moins nombreuses, les exploitations sont plus grandes. En 10 ans, de 2000 à 2010, leur surface moyenne passe de 40 à 56 ha, suivant la même évolution qu'au niveau métropolitain. Celle des moyennes et grandes augmente de 74 à 93 ha. Les exploitations sont plus petites dans la Manche (38 ha en moyenne) et plus grandes dans l'Eure (75 ha en moyenne). Elles sont de taille plus comparable dans les trois autres départements normands (57 ha dans le Calvados, 61 ha en Seine Maritime et 67 ha dans l'Orne). S'agissant des moyennes et grandes, leurs surfaces moyennes varient de 71 ha dans la Manche à 116 ha dans l'Eure.

Près de la moitié des exploitations moyennes et grandes sont sous forme sociétaire. L'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) est le statut le plus répandu (56 % des formes sociétaires), devant celui de GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Les formes sociétaires sont plus répandues dans l'Eure, la Seine Maritime et l'Orne (respectivement 56, 51 et 49 % des moyennes et grandes exploitations). Les GAEC sont plus fréquents dans la Manche (17 % des moyennes et grandes exploitations) et peu présents dans l'Eure (7 %). Dans ce département, 40 % des exploitations moyennes et grandes sont des EARL.

Si les petites exploitations sont nombreuses (44 % des exploitations de la région), leur poids économique est très faible, seulement 3 % de la valeur de la production agricole. Avec une surface moyenne de 8 ha, elles exploitent 6 % de la surface agricole utilisée de la région. Cette proportion varie de 4 % dans l'Eure ou la Seine Maritime à 9 % dans la Manche.

Structure des exploitations agricoles

	Normandie			France métropolitaine		
	2000	2010	évol 2010/2000	2000	2010	Evol 2010/2000
Nombre d'exploitations	52 017	35 374	-32%	663 807	489 977	-26%
Dont moyennes et grandes	*25 587*	*19 877*	*-22%*	*386 296*	*312 166*	*-19%*
SAU des moyennes et grandes	74	93	27%	66	80	22%
SAU des petites	7	8		8	10	
Statuts des moyennes et grandes						
Exploitations individuelles	70%	52%		69%	55%	
Sociétés	29%	46%		30%	43%	
dont GAEC	*11%*	*14%*		*11%*	*12%*	
dont EARL	*14%*	*27%*		*14%*	*25%*	
Autres statuts	1%	2%		1%	2%	

Statuts et SAU des exploitations normandes en 2010 (ensemble des exploitations)

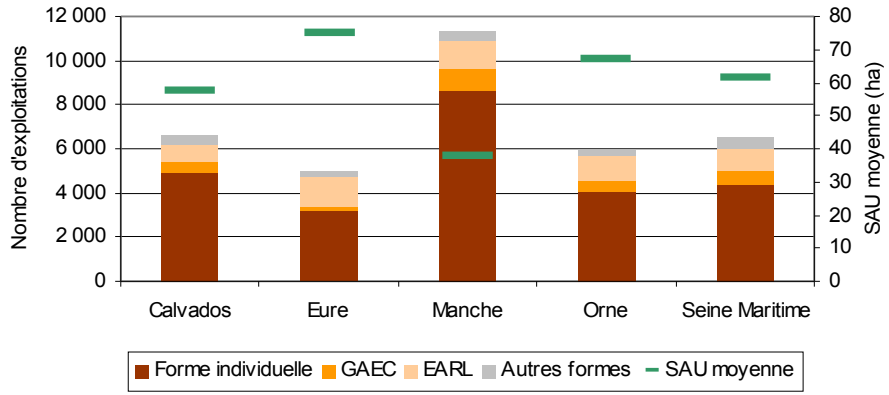

Source : AGRESTE - RA 2000-2010

SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE EN NORMANDIE

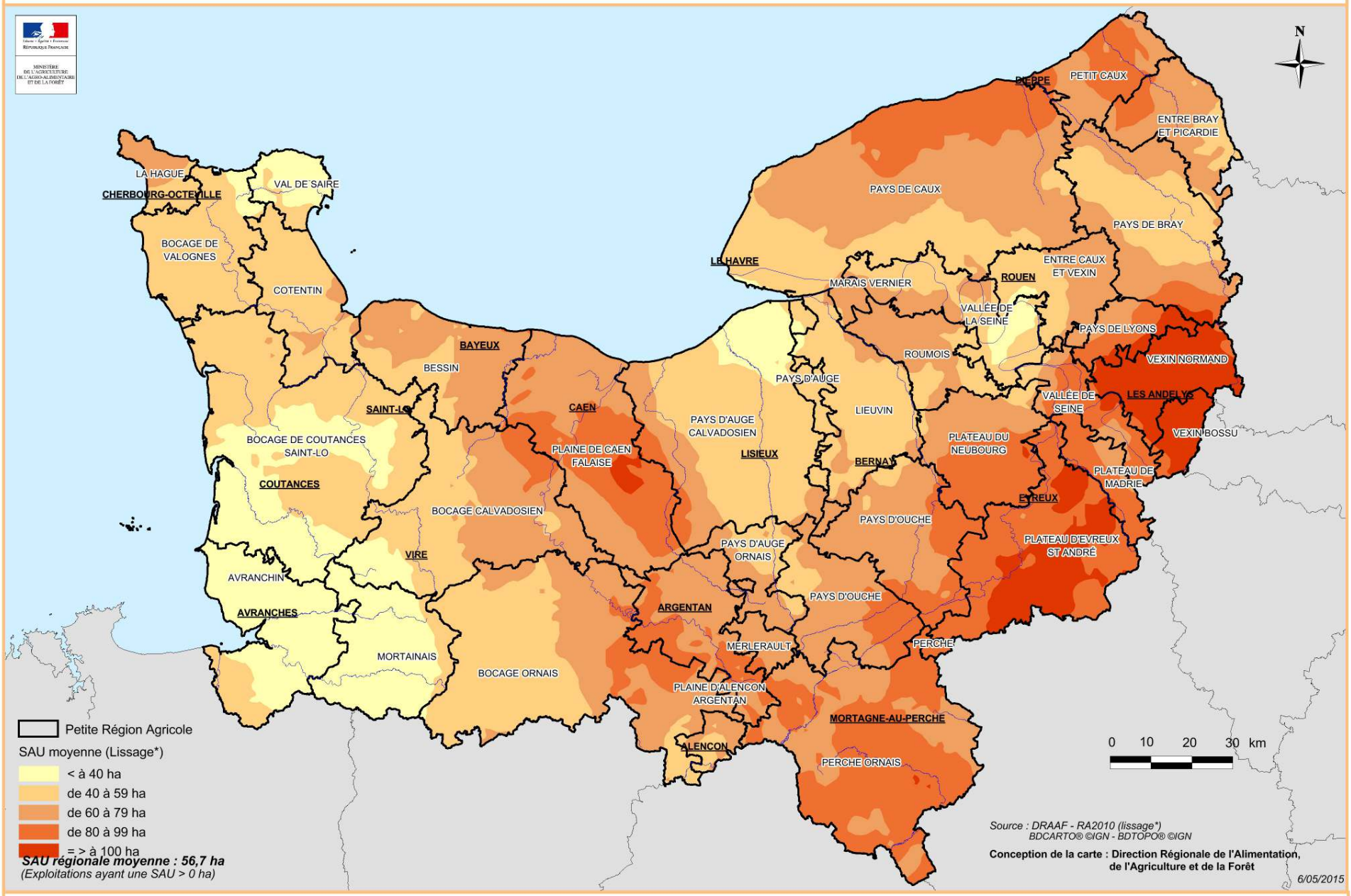

* Représentation de la SAU moyenne par exploitation (source RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau uniforme, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km² (contours lissés) et d'un rayon de lissage de 10 km.

L'emploi agricole

67 600 personnes, correspondant à 46 000 emplois à temps plein, travaillent régulièrement dans les exploitations agricoles normandes : 43 400 chefs d'exploitation et coexploitants, 13 800 actifs familiaux et 10 400 salariés permanents. Le nombre d'actifs est relativement homogène entre la Seine-Maritime, le Calvados et l'Orne (entre 11 500 et 13 500). Il est plus faible dans l'Eure du fait de l'orientation majoritaire vers les grandes cultures. Il dépasse les 20 000 actifs dans la Manche compte tenu du nombre d'exploitations. Ce département concentre à lui seul 30% des emplois de la production agricole de Normandie.

Entre l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados, l'organisation du travail est assez comparable. Les chefs d'exploitation et coexploitants assurent un peu plus de 60% du travail agricole et la main d'œuvre salariée y contribue pour un quart. Dans l'Orne et surtout dans la Manche, le recours aux salariés est moins fréquent (respectivement 21 et 18 % du travail) et les chefs d'exploitations assurent près de 70% du travail. L'importance de la main d'œuvre familiale dans les exploitations est corrélée à l'élevage.

Une exploitation (moyenne et grande) mobilise en moyenne 1,9 UTA[4] : de 1,6 en grandes cultures à 1,9 en élevage bovin et jusqu'à 4,1 en maraîchage – horticulture. La répartition sur le territoire des emplois agricoles est liée d'une part au nombre d'exploitations et d'autre part aux systèmes de production. Ils sont donc concentrés dans la Manche, à l'Ouest du Calvados et de l'Orne, au sud des Plaines de Caen et de Falaise, dans le Pays d'Auge et du Pays de Bray à la pointe du Pays de Caux.

Entre 2000 et 2010, la population active agricole a perdu un quart de ses effectifs. La baisse la plus forte concerne les conjoints et actifs familiaux (-55%). Cette baisse s'explique en partie par l'accès au statut de coexploitant dans les sociétés agricoles et pour partie par l'exercice plus fréquent pour les conjoints d'une activité professionnelle extérieure à l'exploitation. La répartition du travail au sein des exploitations évolue en conséquence. La part des chefs et coexploitants progresse de 65 à 68 % et celle des salariés de 14 à 19 %. Parallèlement la part des conjoints et actifs familiaux régresse de 21 à 13 %.

Population active agricole en Normandie

	2000		2010		Evol 2010/2000 des UTA
	Personnes	UTA	Personnes	UTA	
Chefs et coexploitants	58 532	37 715	43 423	29 740	-21%
Conjoints	19 128	10 105	10 152	4 256	-58%
autres actifs, familiaux ou non*	6 075	2 430	3 642	1 332	-45%
Salariés permanents	10 444	8 037	10 402	8 124	1%
Ensemble	94 179	58 287	67 619	43 452	-25%

** les actifs familiaux représentent 98 % ou plus des autres actifs*
Source : AGRESTE – RA 2000 – 2010

Répartition des emplois agricoles en Normandie
(% des UTA)

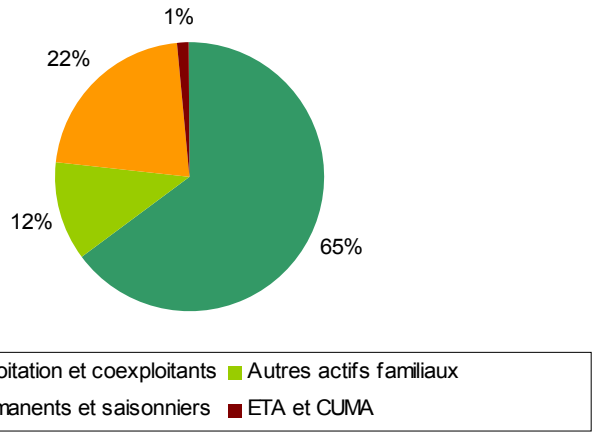

Source : AGRESTE – RA 2010

4 Voir définition en page 40

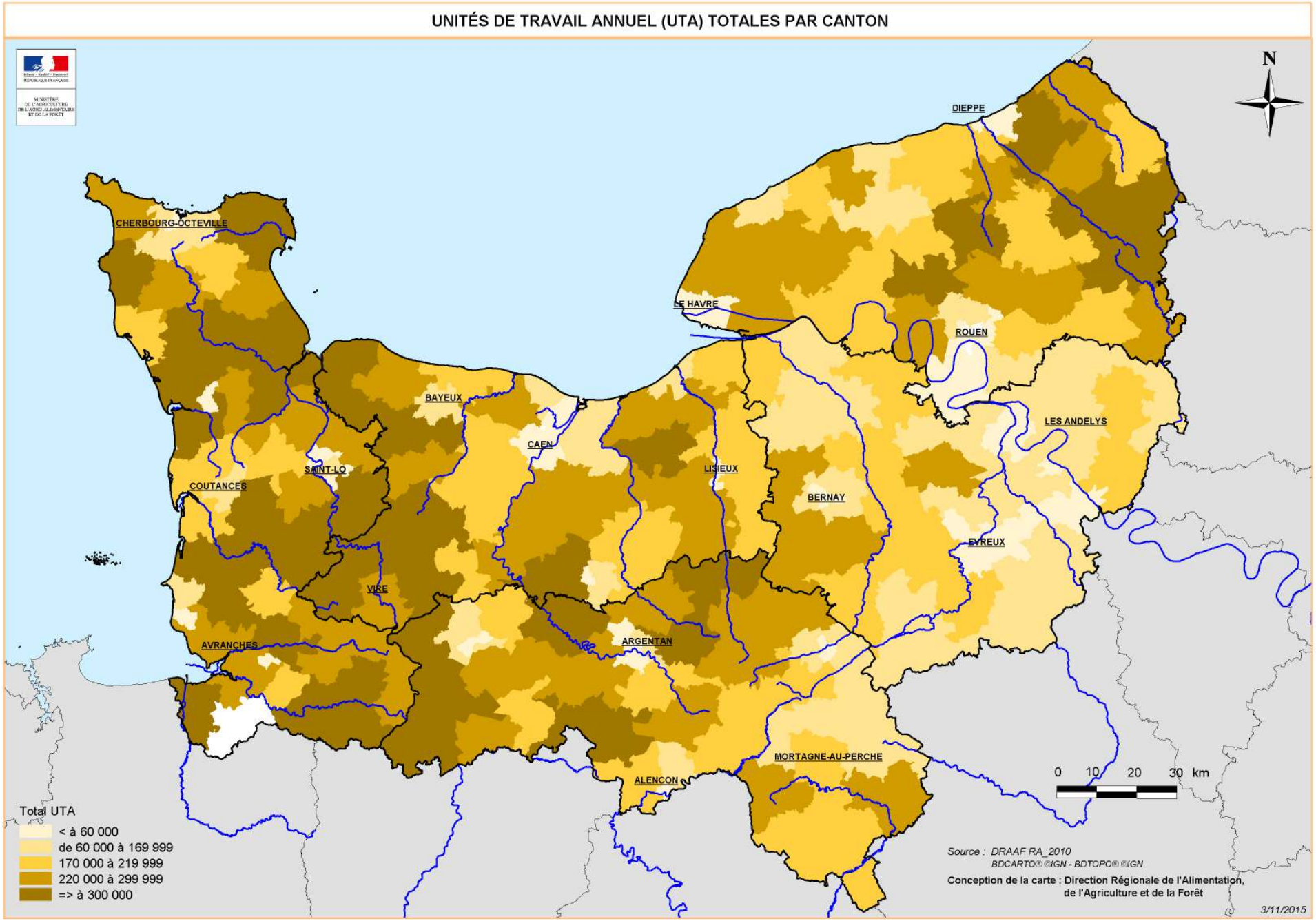
UNITÉS DE TRAVAIL ANNUEL (UTA) TOTALES PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
LES ANDELYS
CAEN
SAINT-LO
LISIEUX
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
AVRANCHES
ARGENTAN
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
Total UTA
< à 60 000
de 60 000 à 169 999
170 000 à 219 999
220 000 à 299 999
=> à 300 000
Source : DRAAF RA_2010
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
3/11/2015

Les signes de qualité : AOP, IGP

Le territoire normand bénéficie de plusieurs signes de qualité : Appellations d'Origine Protégée (AOP), Indications Géographiques Protégées (IGP) et Indications géographiques (IG). Ces signes de qualité s'appliquent aux produits laitiers, aux boissons, à la viande et aux légumes. Les produits laitiers sont couverts uniquement par des AOP. Les fleurons de la production normande s'y retrouvent : beurre et crème d'Isigny, fromages avec le camembert de Normandie, le Livarot, le Pont l'Evêque et le Neufchâtel. Parmi les boissons, le Calvados fait l'objet de nombreuses IGP et IG (13 IGP et 3 IG). Le pommeau est couvert par une IG. Trois AOP enfin concernent le cidre (2) et le poiré (1). La production de viande relève surtout d'IGP : porc de Normandie, bœuf du Maine et volailles (8 IGP volailles dont une pour les œufs de Loué). L'AOP Prés-salés du Mont-Saint-Michel vient couronner la production de viande ovine et celle de viande bovine dispose en plus de l'AOP Maine-Anjou. Une seule IGP concerne la production légumière : les poireaux de Créances. A ces signes de qualité attachés à une aire géographique, s'ajoute le Label Rouge, autre signe de qualité reconnu par l'Etat. La certification de conformité produit et les autres démarches qualité correspondent au respect d'un cahier des charges de production en lien avec un transformateur ou un distributeur.

Sur l'ensemble de la Normandie, 16 % des exploitations ont au moins un produit sous signe de qualité, quel qu'il soit. Les exploitations produisant sous AOP sont plus fréquentes dans le Calvados et l'Orne (10% des exploitations de chacun de ces départements). Elles sont moins présentes dans la Manche (5%), l'Eure (3%) et surtout en Seine Maritime (1%).

Les exploitations compensent l'absence ou la plus faible extension géographique des zones sous signe de qualité par l'engagement dans d'autres processus (certificats de conformité produit, autres démarches qualité). C'est ainsi que 13 % des exploitations de chacun des départements de Seine Maritime et de la Manche souscrivent à ce type de démarche.

Exploitations produisant sous signe de qualité en Normandie en 2010

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime
Ensemble des exploitations ayant au moins un produit sous signe de qualité ou de conformité à un cahier des charges produit	1 036	525	1 990	1 105	888
Exploitations produisant sous AOC - AOP	695	174	569	610	50
dont lait et produits laitiers	*321*	*73*	*301*	*265*	*39*
dont cidre, pommeau, calvados, autres produits végétaux	*366*	*101*	*245*	*340*	*11*
Exploitations produisant sous IGP	34	12	36	24	9
Exploitations produisant sous Label Rouge	29	61	136	93	34
dont bovins et volailles	*22*	*61*	*98*	*76*	*23*
Exploitations produisant sous d'autres démarches qualité	682	391	2 028	795	1 104
dont bovins viande	*319*	*122*	*827*	*438*	*435*
dont lait et produits laitiers	*160*	*91*	*762*	*113*	*438*

NB : Une exploitation peut produire sous un ou plusieurs signes de qualité.
Source : AGRESTE – RA 2010

SIGNES DE QUALITE : PRODUITS LAITIERS

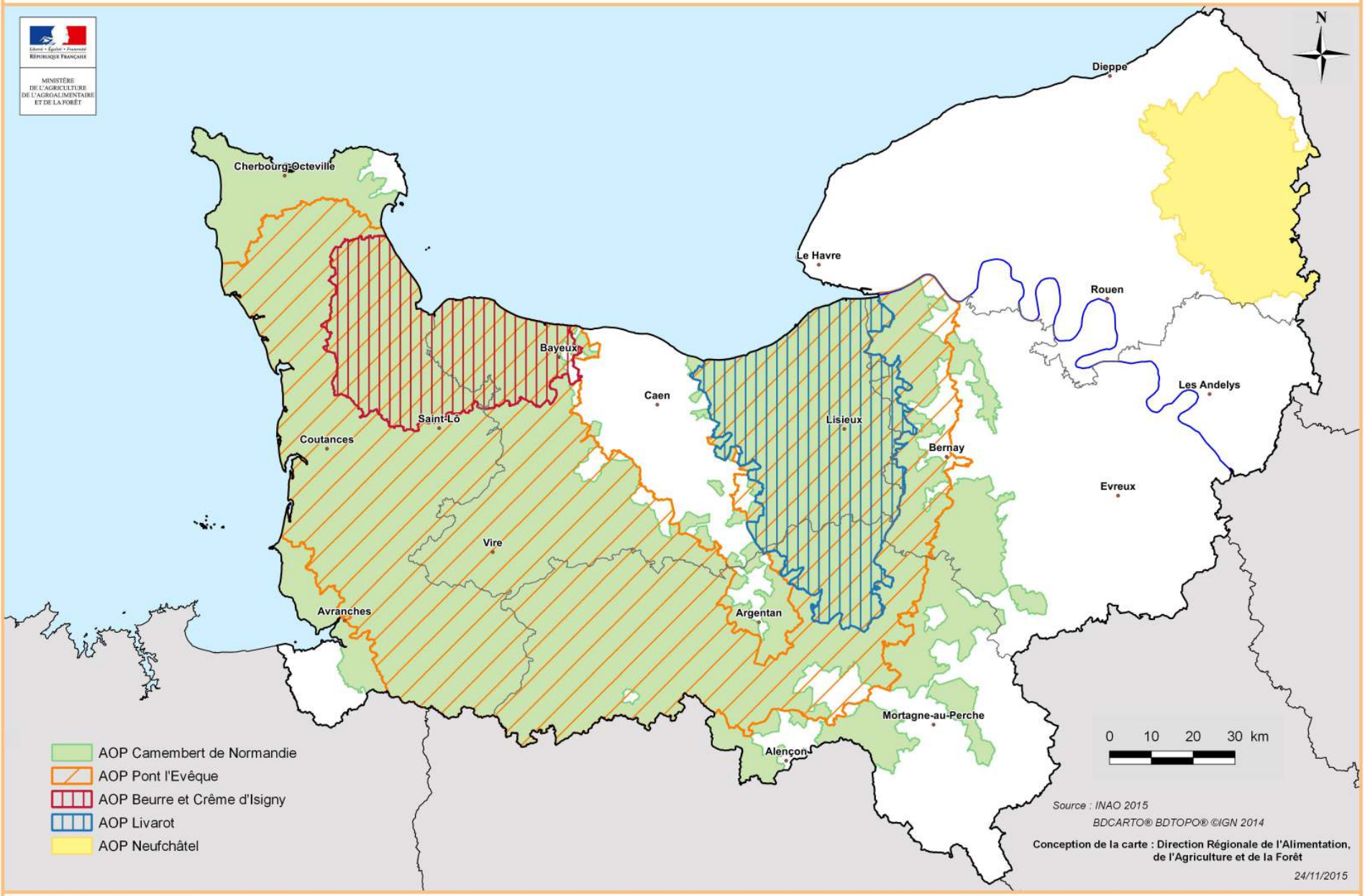

* AOP : Appellation d'Origne Protégée

SIGNES DE QUALITE : CALVADOS, POMMEAU, CIDRE ET POIRE

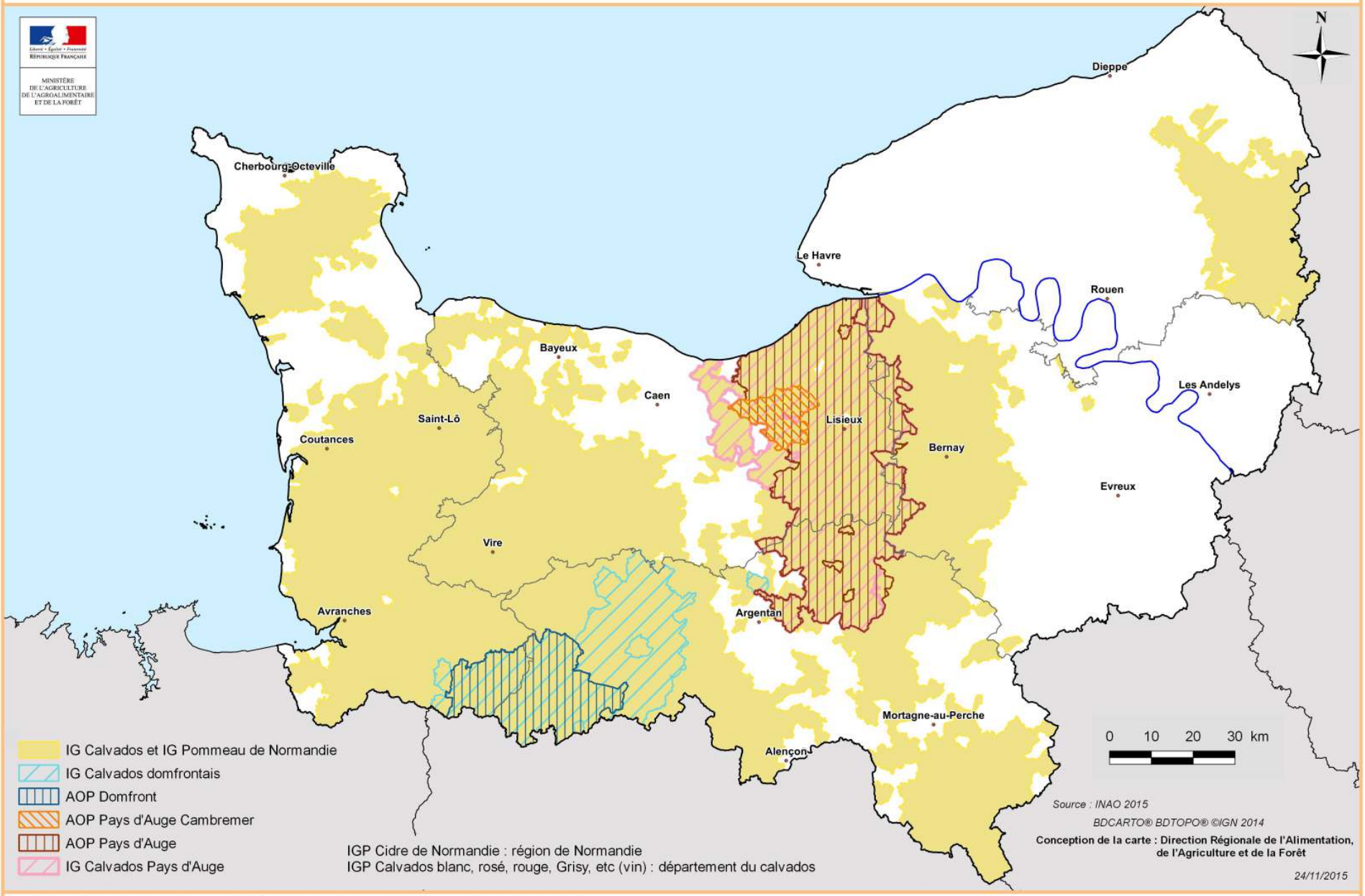

* AOP : Appellation d'Origne Protégée - * IG : Indication Géographique - * IGP : Indication Géographique Protégée

SIGNES DE QUALITE : AUTRES PRODUITS

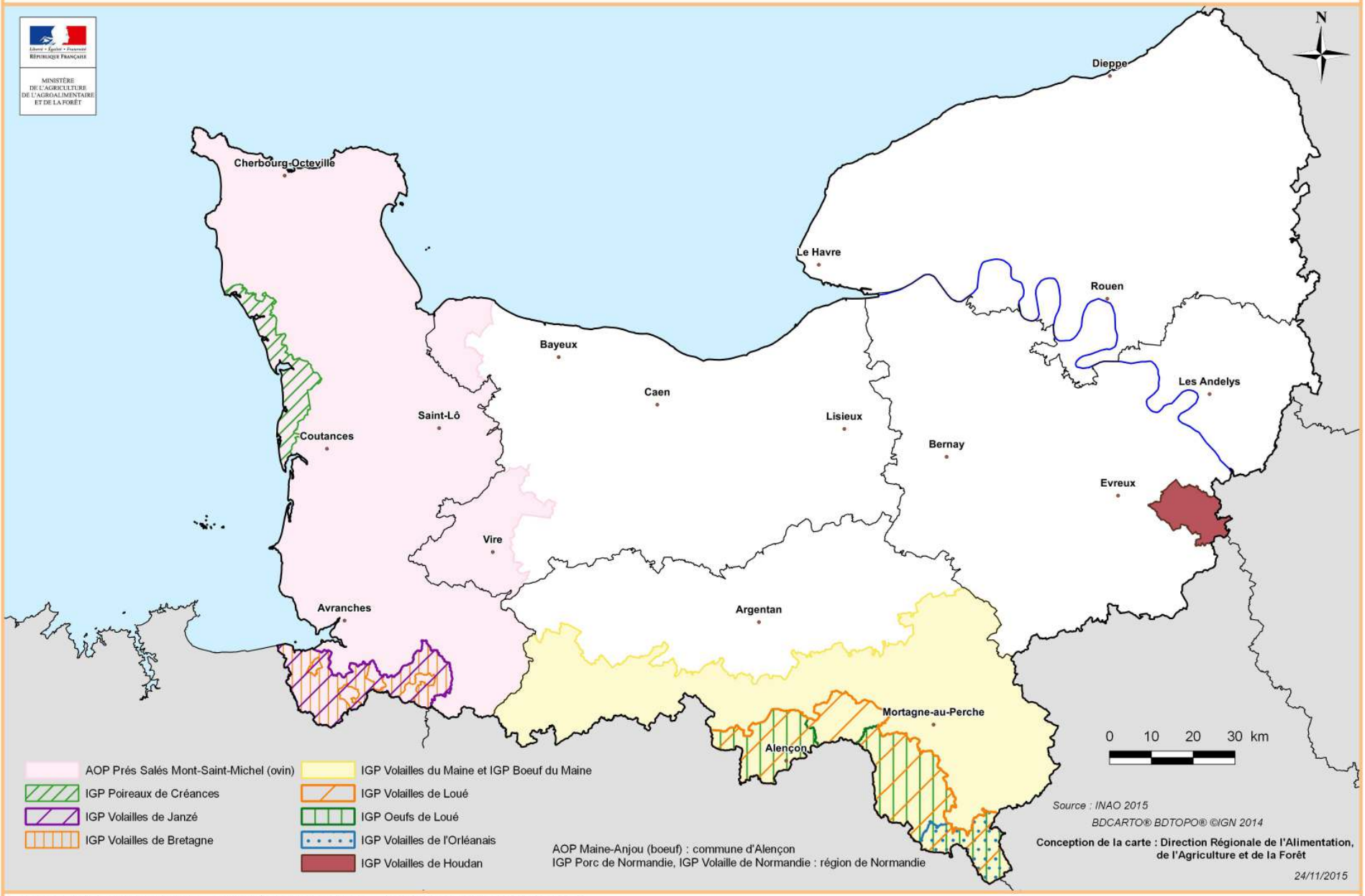

* AOP : Appellation d'Origne Protégée - * IG : Indication Géographique - * IGP : Indication Géographique Protégée

L'agriculture biologique

La Normandie compte près de 1 100 exploitations engagées en agriculture biologique au 31/12/2014, soit 4,2 % des exploitations bio de la Métropole. La surface consacrée à l'agriculture biologique couvre quasiment 58 000 ha (2,8 % de la SAU régionale). La Normandie se situe ainsi au 9ème rang des régions métropolitaines à la fois en nombre d'exploitations bio et en part de SAU bio dans la SAU régionale.

Des cinq départements normands, la Manche et l'Orne sont les plus dynamiques en la matière. Un tiers des exploitations bio de la région exercent leur activité dans la Manche et un tiers des surfaces bio régionales sont cultivées dans l'Orne. L'Eure et la Seine Maritime ne pèsent que pour 7 à 10 % à la fois en nombre d'exploitations et en surface. L'Orne, la Manche et le Calvados se distinguent également par la part de la SAU départementale consacrée aux cultures bio : de 3,5 à 4,5 %, quand les deux départements de l'Eure et de la Seine Maritime n'y consacrent que 1 %.

Les principales productions de la région sont liées à l'élevage bovin. La Normandie concentre 15 % du troupeau de vaches laitières bio de la Métropole, venant ainsi au troisième rang derrière les Pays de la Loire et la Bretagne et 8 % du troupeau allaitant bio (6ème rang des régions métropolitaines). Parallèlement, l'herbe et les cultures fourragères occupent 80 % de la surface cultivée en bio, loin devant les céréales (12%) et les fruits (4%).

Le département de la Manche est le premier producteur de lait bio en Normandie, avec 43 % du cheptel laitier. Les vaches allaitantes sont plus présentes dans l'Orne et le Calvados avec respectivement 37 % et 34 % de l'effectif. Conséquence de la répartition des troupeaux, l'herbe et les cultures fourragères bio sont surtout implantées dans ces trois départements. Les céréales bio sont cultivées essentiellement dans l'Orne (43 % de la surface), les fruits dans le Calvados et les légumes frais dans la Manche. L'Eure se distingue par sa surface en céréales bio (16 % de la surface régionale, comparable à la Manche et au Calvados). Les légumes bio sont bien représentés en Seine Maritime, avec 18 % de la surface régionale, en deuxième position derrière la Manche.

L'agriculture biologique normande en 2014

	Nombre d'exploitations	Surface AB et en conversion (ha)	Part de la surface bio dans la SAU
Calvados	263 *(24%)*	15 150 *(26%)*	3,7 %
Eure	104 *(9,5%)*	3 815 *(6,5%)*	1,0 %
Manche	350 *(32%)*	15 927 *(27,5%)*	3,5 %
Orne	268 *(24,5%)*	19 009 *(33%)*	4,5 %
Seine Maritime	113 *(10%)*	3 956 *(7%)*	1,0 %
Normandie	**1098** *(100%)*	**57 857** *(100%)*	**2,8 %**

	Nb d'exploitations engagées au 31/12/2014 « en ayant »*	Surfaces AB et conversion (ha) ou nb de têtes	Part de la Normandie par rapport à la Métropole
Céréales	411	6 857	4,0%
Oléagineux	15	93	0,3%
Protéagineux	76	616	3,6%
Légumes frais	238	936	5,4%
Fruits	318	2 150	7,7%
Surfaces fourragères	923	46 468	6,5%
Vaches laitières	288	16 637	15,5%
Vaches allaitantes	253	8 203	8,4%

**ayant en agriculture biologique des surfaces en culture ou des animaux*

Répartition des surfaces (ha) ou cheptel (têtes)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime
Céréales	989	1 104	1 161	2 977	626
Oléagineux	16	25	0	36	16
Protéagineux	50	156	79	268	62
Légumes frais	151	115	456	47	167
Fruits	862	210	368	574	137
Surfaces fourragères	12 984	2 031	13 737	14 925	2 791
Vaches laitières	3 901	463	7 156	4 121	996
Vaches allaitantes	2 774	408	1 677	2 995	349

Source : Agence bio – exploitations engagées au 31/12/2014

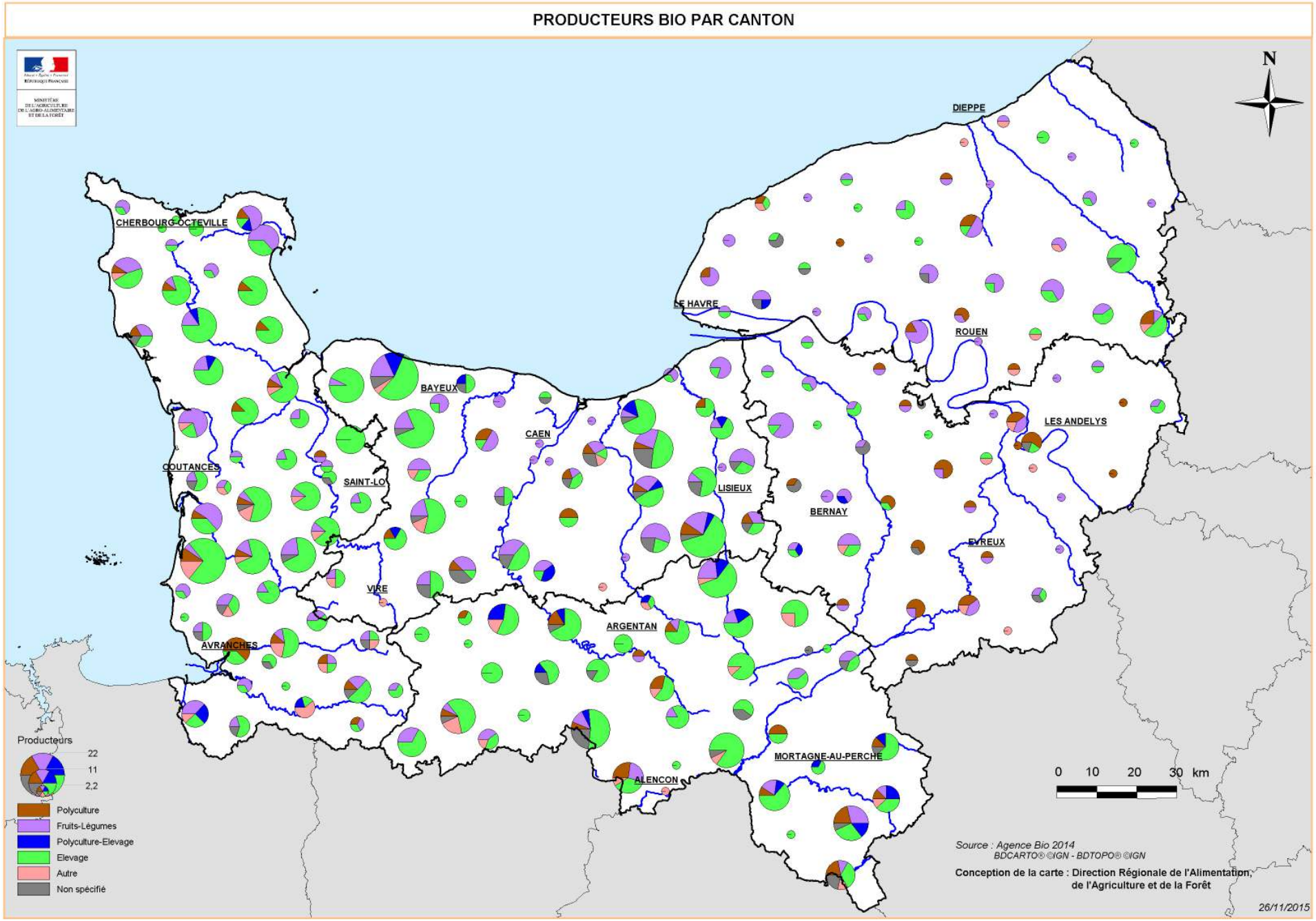
PRODUCTEURS BIO PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LES ANDELYS
COUTANCES
SAINT-LO
LISIEUX
BERNAY
EVREUX
VIRE
ARGENTAN
AVRANCHES
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
Producteurs
22
11
2,2
Polyculture
Fruits-Légumes
Polyculture-Elevage
Elevage
Autre
Non spécifié
0 10 20 30 km
Source : Agence Bio 2014
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
26/11/2015

Les productions végétales

Les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles), l'herbe et les cultures fourragères occupent plus de 95 % de la surface agricole utilisée de la région. Les grandes cultures dominent largement dans l'Eure où plus de 75 % de la SAU des exploitations leur est consacrée. A l'opposé, elles sont largement minoritaires dans la Manche (15%), où le poids de l'élevage est déterminant et se traduit par la présence de cultures fourragères et d'herbe sur plus de 80 % de la SAU des exploitations. Entre ces deux extrêmes, la Seine Maritime consacre un peu moins de 60 % de sa SAU aux grandes cultures, l'Orne et le Calvados, autour de 40 %.

Parmi les grandes cultures, le blé tendre prédomine avec près de 500 000 hectares en 2014, dont près du tiers dans l'Eure, suivi du colza (140 000 ha) et de l'orge (environ 100 000 ha). Les autres grandes cultures ne dépassent pas 50 000 ha : 42 000 ha pour le lin, 31 000 ha pour les betteraves industrielles et 15 000 ha pour les pommes de terre, toujours en 2014. Culture emblématique de la région, le lin normand constitue plus de la moitié du lin cultivé en métropole. La fleur bleue prospère particulièrement en Seine Maritime où se récolte la moitié du lin normand.

Les trois quarts des prairies (prairies temporaires et surfaces toujours en herbe), soit 600 000 ha, sont implantées dans la Manche (250 000 ha), l'Orne et le Calvados, moins de 10 % le sont dans l'Eure et moins de 20 % en Seine Maritime. Près de 100 000 ha de maïs fourrage viennent compléter la sole d'herbe pour alimenter les bovins de la Manche, soit 40 % de la surface de maïs fourrage de la région. L'Orne, le Calvados et la Seine Maritime représentent chacun de 15 à 20 % de la surface régionale.

Associés à l'image de la Normandie, les pommiers servent surtout à fabriquer du cidre. Sur les 7 800 ha de vergers en production, la quasi totalité sont des vergers cidricoles. Plus de la moitié sont implantés dans le Calvados et l'Orne. Les autres départements comptent chacun de 10 à moins de 20 % de la surface cidricole.

La production de légumes frais est une particularité de la Manche, avec 5 500 ha concentrés sur trois zones, le Val de Saire, la côte ouest (Créances) et la baie du Mont Saint Michel. 70 % des surfaces légumières de Normandie sont dans la Manche, qui assure par ailleurs plus de 10 % de la production nationale de poireaux, navets, choux et carottes.

Principales cultures régionales en 2014

Surfaces (ha)	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Ndie / Fr métro
SAU des exploitations	379 101	375 970	423 446	393 472	397 749	1 969 738	7%
dont STH des exploitations	*149 331*	*56 650*	*183 369*	*145 412*	*106 300*	*641 062*	*9%*
*dont Terres arables**	*226 560*	*317 260*	*238 712*	*245 849*	*289 949*	*1 318 330*	*7%*
Céréales	114 450	192 772	60 600	125 500	148 786	642 108	7%
Oléagineux	21 800	59 803	2 310	25 650	29 781	139 344	6%
Protéagineux	5 950	6 893	550	3 550	4 998	21 941	10%
Betteraves industrielles	8 600	10 100	60	1 260	11 600	31 620	8%
Plantes à fibres**	5 700	13 585	27	475	22 800	42 587	56%
Pommes de terre	1 006	3 370	700	70	10 120	15 266	9%
Légumes frais	766	500	5 798	56	1 100	8 220	4%
Fourrages annuels	41 500	14 970	98 500	48 800	38 950	242 720	17%
Prairies artificielles et temporaires	24 300	8 820	69 424	38 616	18 752	159 912	5%

** incluant les prairies artificielles et les prairies temporaires*
*** lin quasi exclusivement*
Source : AGRESTE – SAA provisoire 2014

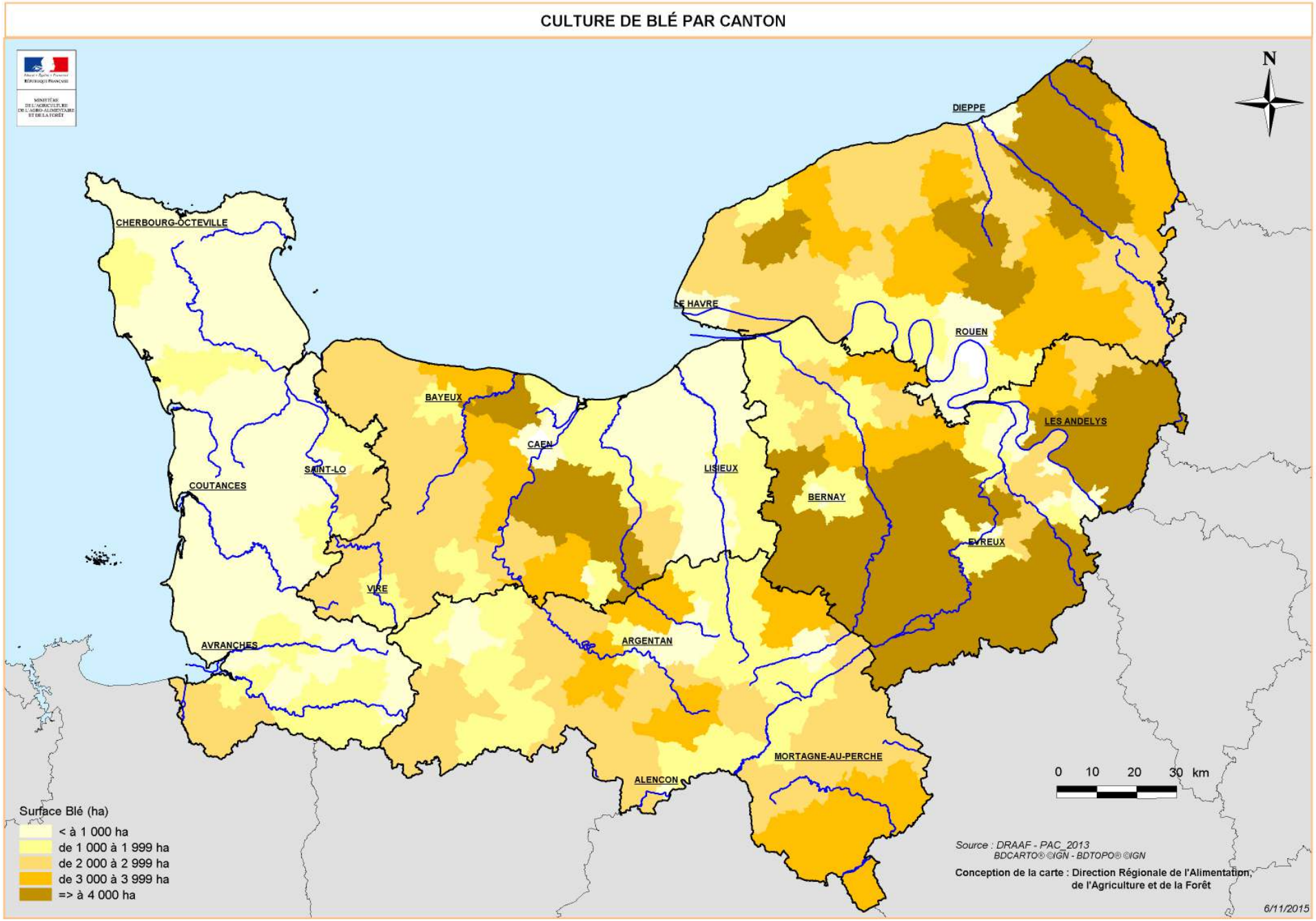
CULTURE DE BLÉ PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
LES ANDELYS
CAEN
SAINT-LO
LISIEUX
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
ARGENTAN
AVRANCHES
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
Surface Blé (ha)
< à 1 000 ha
de 1 000 à 1 999 ha
de 2 000 à 2 999 ha
de 3 000 à 3 999 ha
=> à 4 000 ha
Source : DRAAF - PAC_2013
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
6/11/2015

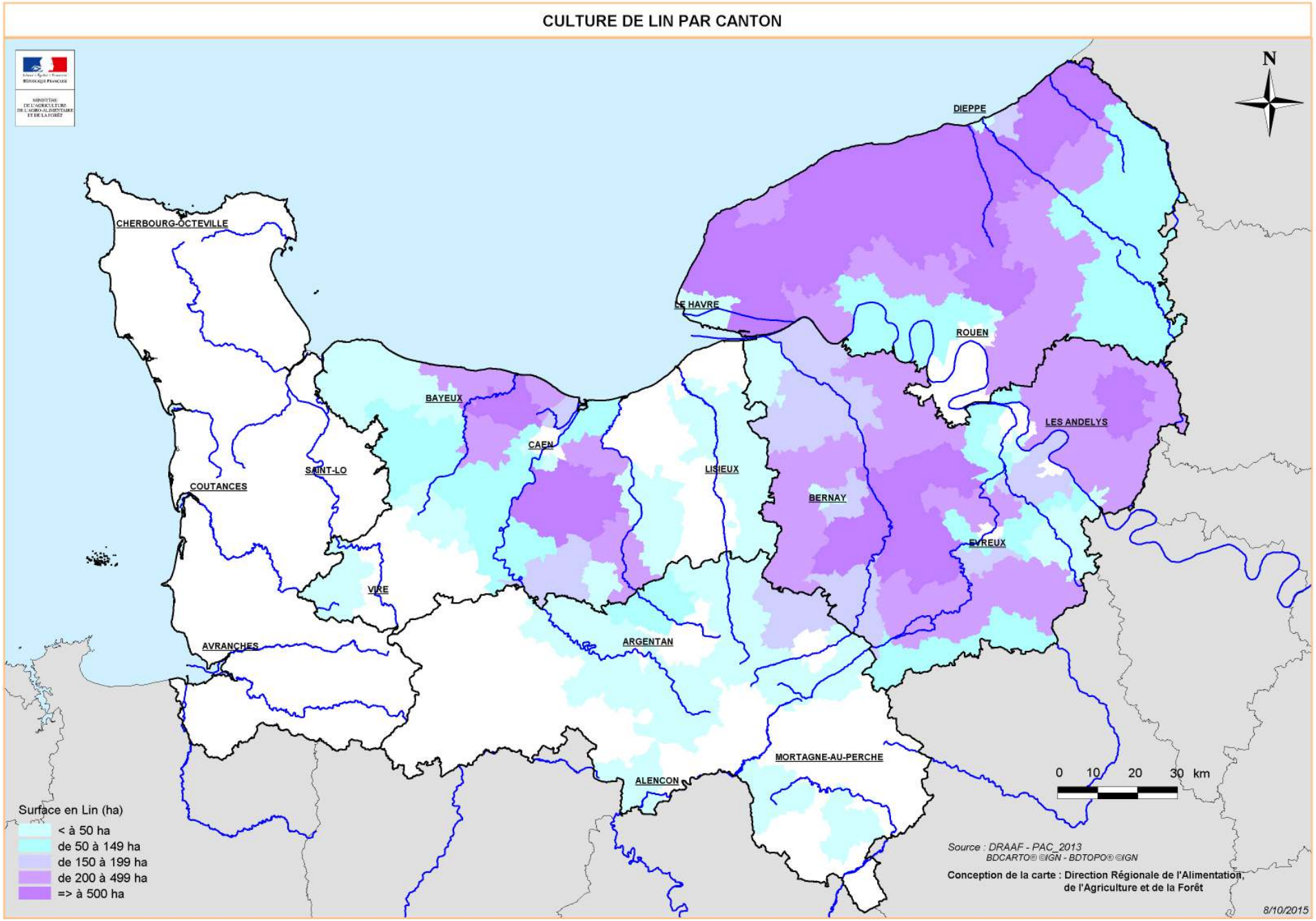
CULTURE DE LIN PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
LES ANDELYS
CAEN
SAINT-LO
LISIEUX
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
ARGENTAN
AVRANCHES
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
Surface en Lin (ha)
< à 50 ha
de 50 à 149 ha
de 150 à 199 ha
de 200 à 499 ha
=> à 500 ha
Source : DRAAF - PAC_2013
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
8/10/2015

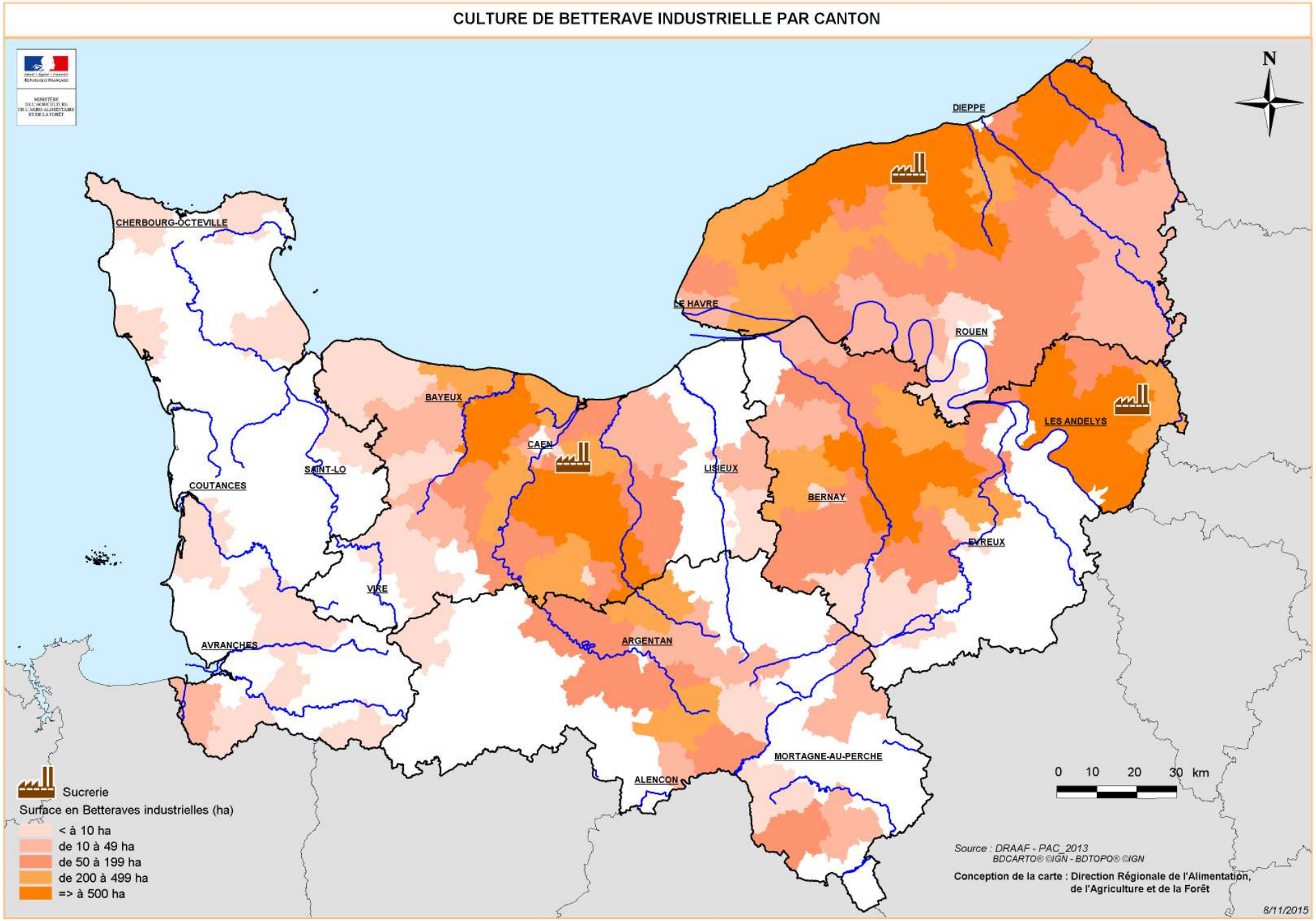
CULTURE DE BETTERAVE INDUSTRIELLE PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LES ANDELYS
SAINT-LO
LISIEUX
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
ARGENTAN
AVRANCHES
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
Sucrerie
Surface en Betteraves industrielles (ha)
< à 10 ha
de 10 à 49 ha
de 50 à 199 ha
de 200 à 499 ha
=> à 500 ha
Source : DRAAF - PAC_2013
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
8/11/2015

Les productions animales

En Normandie, près de deux exploitations sur trois élèvent des bovins et une sur trois des vaches laitières. L'élevage est donc bien présent en région surtout dans la Manche qui concentre 40 % du troupeau laitier. L'Eure, plus tourné vers les grandes cultures, n'abrite que 6 % de l'effectif. L'Orne, le Calvados et la Seine Maritime détiennent chacun 18 % du troupeau. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage laitier a baissé plus vite que le cheptel, signe de l'accroissement du troupeau moyen par exploitation, passé de 38 à 52 vaches. La baisse du cheptel n'a cependant pas affecté la production de lait régionale en raison de l'augmentation de la productivité par vache. Avec 3,5 milliards de litres de lait livré, la Normandie constitue le deuxième bassin laitier français, derrière le bassin Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire sauf Vendée). Elle assure 16 % des livraisons de lait de la Métropole. Avec un effectif inférieur, l'élevage allaitant est néanmoins bien présent sur le territoire. Une exploitation sur trois détient des vaches allaitantes. La répartition du troupeau est plus homogène que celle du troupeau laitier : l'Orne, le Calvados, la Seine Maritime et la Manche regroupent chacun de 20 à 25 % des effectifs et l'Eure 11 %.

La production de viande bovine est fortement liée à la production laitière. La Normandie fournit annuellement 570 000 têtes de bovins dont le tiers sont des vaches de réforme. Les éleveurs de bovins viande pratiquent généralement l'embouche. La production d'animaux maigres reste marginale.

La Normandie se distingue en matière d'élevage par la présence d'un important cheptel d'équidés avec un troupeau de 70 000 têtes détenu par 7 000 exploitations, majoritairement dans l'Orne, le Calvados et la Manche (5 200 exploitations et 55 000 têtes dans ces trois départements). La région concentre 20 % des poulinières de selle et course et 18 % des chevaux et poneys de selle et course élevés dans les exploitations de la Métropole. Près de 40 % en valeur des exportations françaises de chevaux et autres équidés vivants sont réalisées à partir des trois principaux départements producteurs.

Les autres élevages sont peu développés : 200 000 ovins, 700 000 porcs dont plus de la moitié dans la Manche, des productions de poulets de chair (5 millions de têtes) et poules pondeuses (2 millions de têtes), elles aussi localisées principalement dans la Manche. L'élevage porcin et surtout celui de volailles sont très spécialisés, à l'inverse de l'élevage ovin qui l'est peu.

Cheptel bovin en 2014

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie	Ndie/Fr métro
Bovins (milliers de têtes)	399	163	761	461	438	2 222	12%
(%)	*18%*	*7%*	*34%*	*21%*	*20%*	*100%*	*//*
dont vaches laitières	101	34	241	106	97	579	16%
(%)	*17%*	*6%*	*42%*	*18%*	*17%*	*100%*	*//*
dont vaches nourrices	53	28	49	58	56	244	6%
(%)	*22%*	*11%*	*20%*	*24%*	*23%*	*100%*	*//*

Source : AGRESTE – SAA provisoire 2014

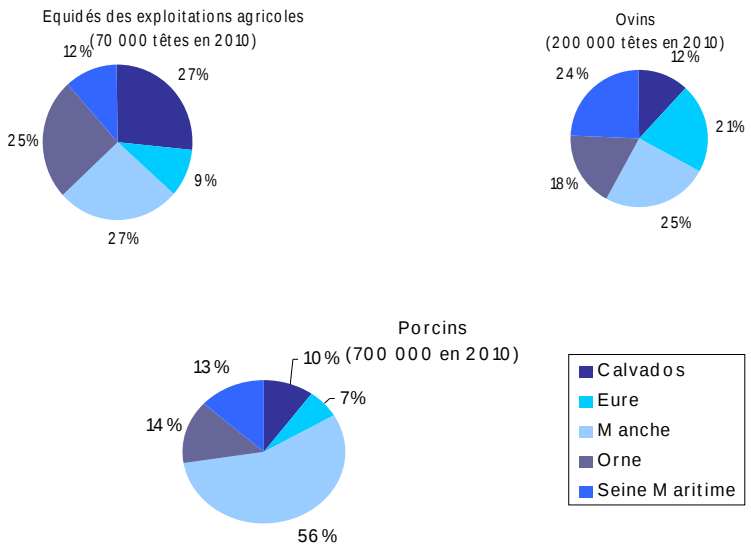

Source : AGRESTE – RA 2010

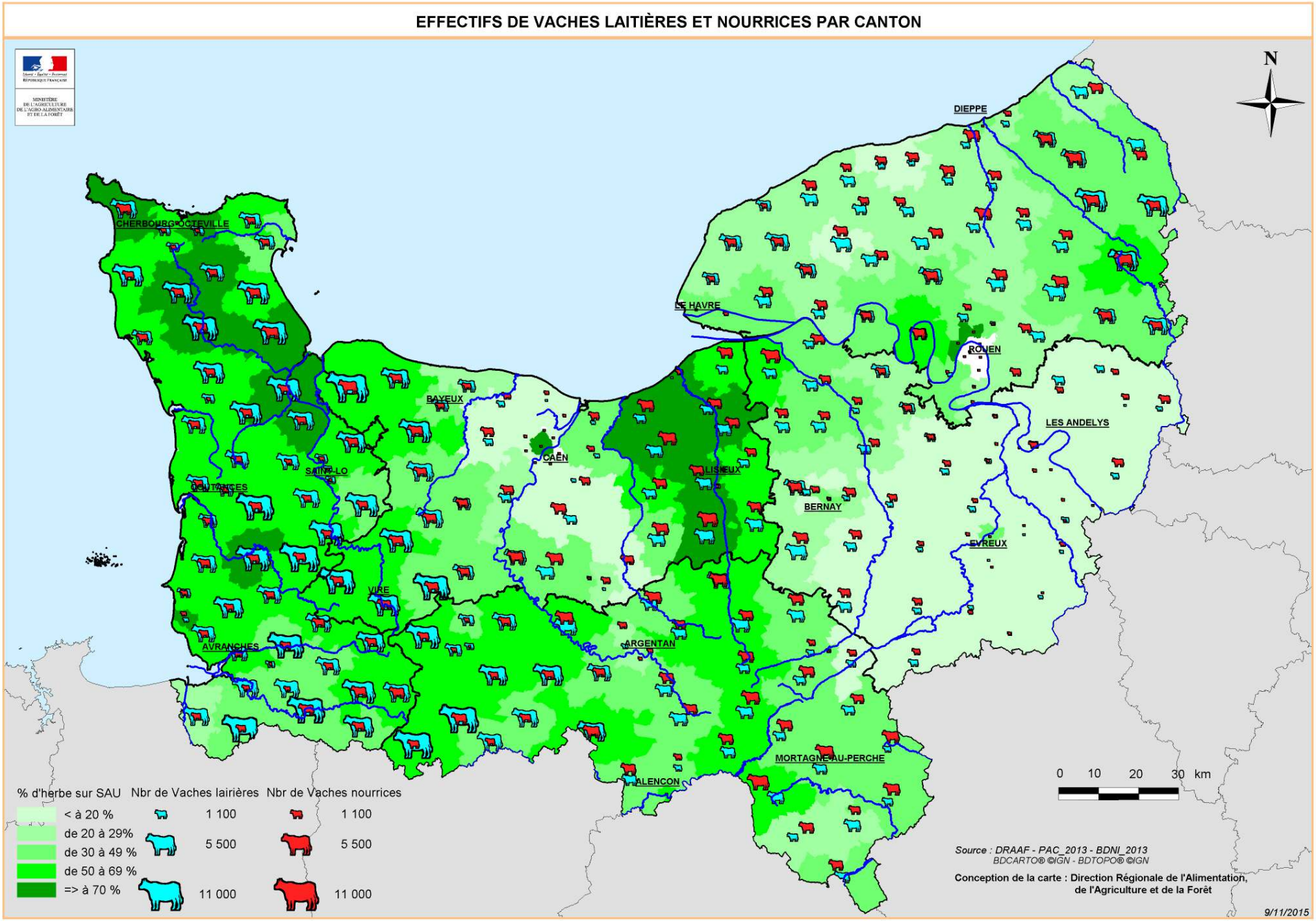
EFFECTIFS DE VACHES LAITIÈRES ET NOURRICES PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LISIEUX
LES ANDELYS
SAINT-LO
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
AVRANCHES
ARGENTAN
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
% d'herbe sur SAU
Nbr de Vaches lairières
Nbr de Vaches nourrices
< à 20 %
de 20 à 29%
de 30 à 49 %
de 50 à 69 %
=> à 70 %
1 100
5 500
11 000
1 100
5 500
11 000
Source : DRAAF - PAC_2013 - BDNI_2013
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
9/11/2015

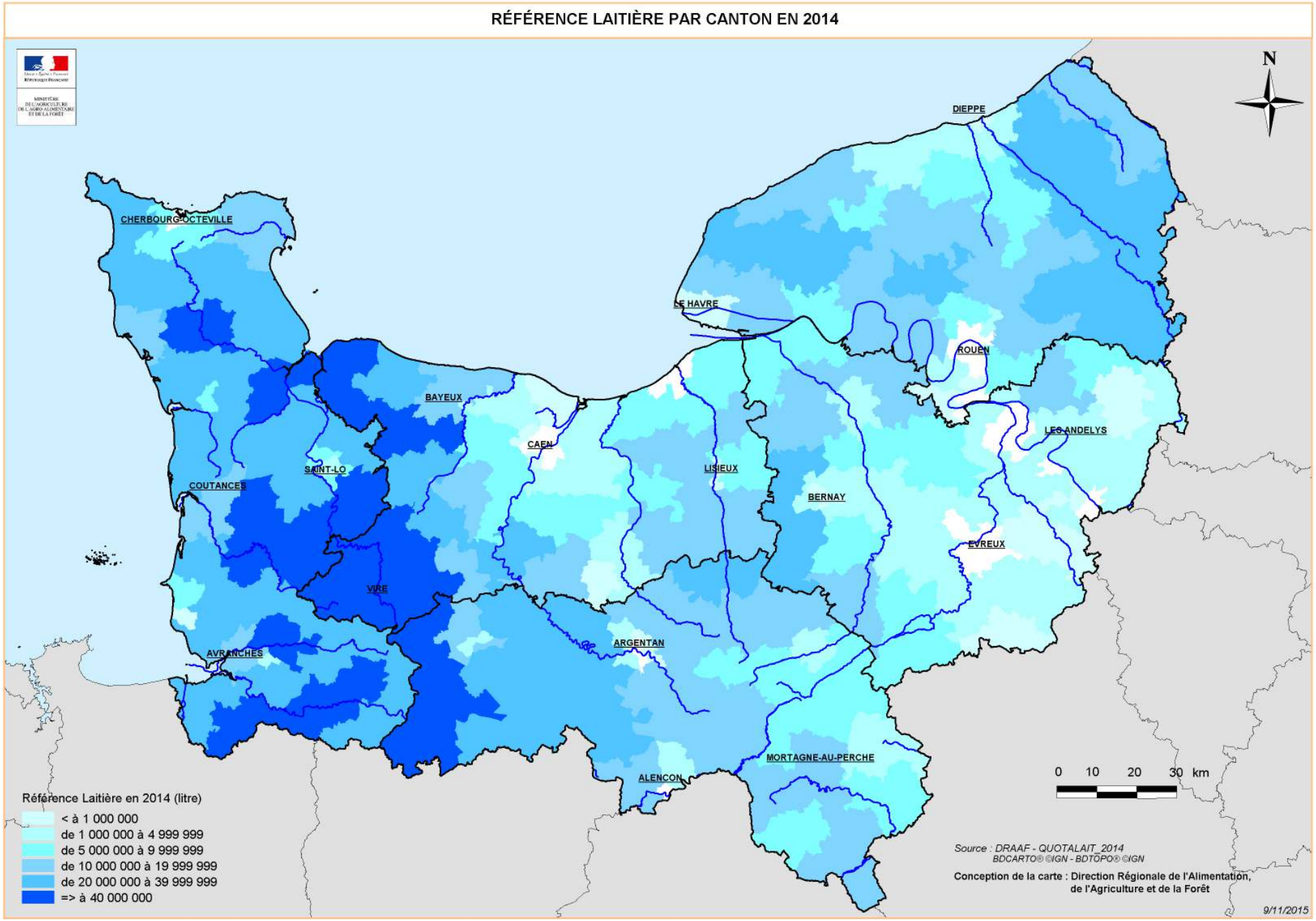
RÉFÉRENCE LAITIÈRE PAR CANTON EN 2014
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LES ANDELYS
SAINT-LO
LISIEUX
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
ARGENTAN
AVRANCHES
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
Référence Laitière en 2014 (litre)
< à 1 000 000
de 1 000 000 à 4 999 999
de 5 000 000 à 9 999 999
de 10 000 000 à 19 999 999
de 20 000 000 à 39 999 999
=> à 40 000 000
Source : DRAAF - QUOTALAIT_2014
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
9/11/2015

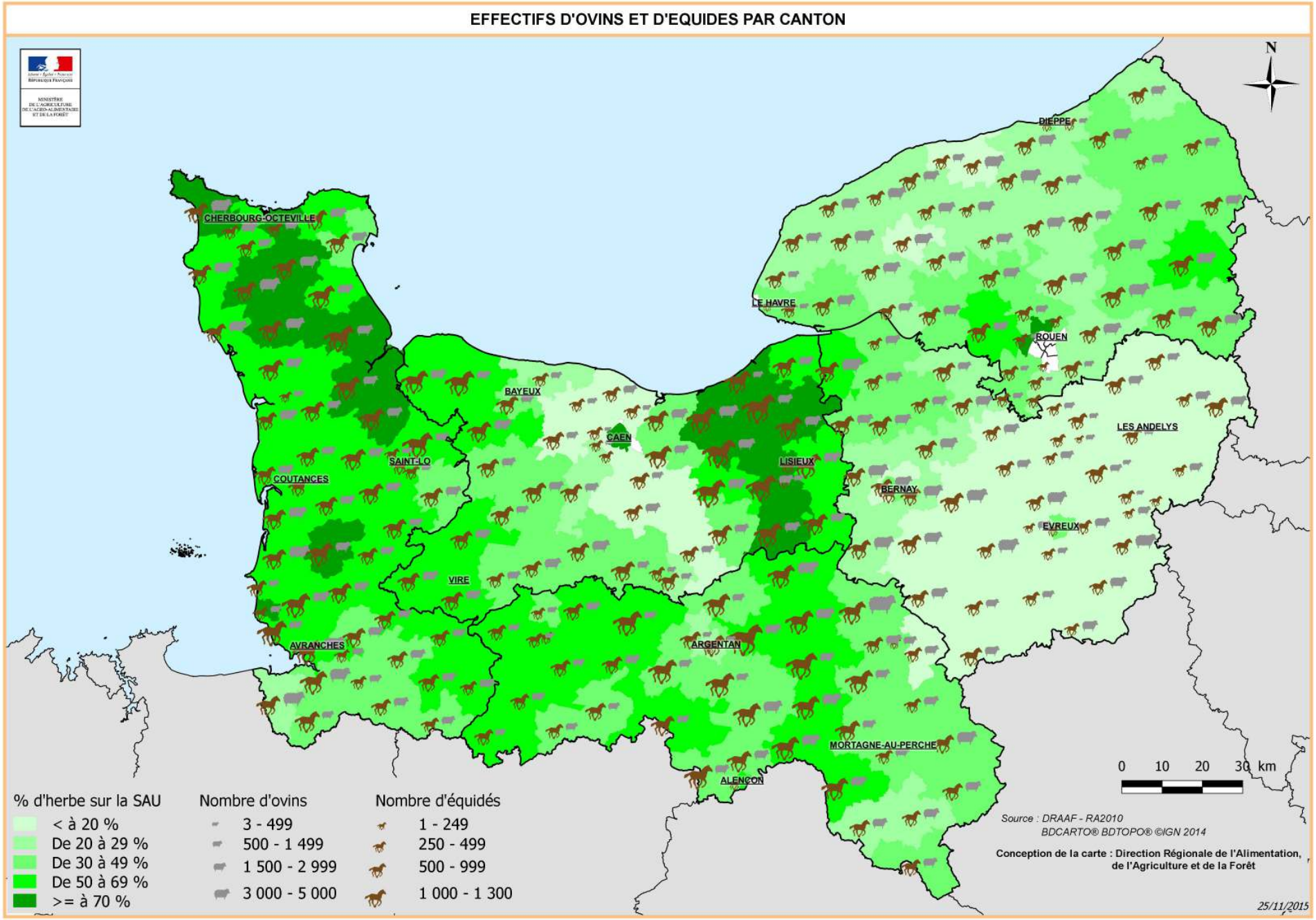
EFFECTIFS D'OVINS ET D'EQUIDES PAR CANTON
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LISIEUX
LES ANDELYS
SAINT-LO
COUTANCES
BERNAY
EVREUX
VIRE
AVRANCHES
ARGENTAN
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
0 10 20 30 km
% d'herbe sur la SAU
< à 20 %
De 20 à 29 %
De 30 à 49 %
De 50 à 69 %
>= à 70 %
Nombre d'ovins
3 - 499
500 - 1 499
1 500 - 2 999
3 000 - 5 000
Nombre d'équidés
1 - 249
250 - 499
500 - 999
1 000 - 1 300
Source : DRAAF - RA2010
BDCARTO® BDTOPO® ©IGN 2014
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
25/11/2015

L'herbe dans le territoire

En Normandie, les sols enherbés couvrent environ un million d'hectares, soit 35 % du territoire. La quasi totalité de ces sols est vouée à un usage agricole : près de 90 % de la surface est constituée de prairies, le solde, soit de l'ordre de 120 000 ha, correspond à l'herbe artificialisée, attachée à l'habitat, aux voies de circulation et autres activités humaines, ainsi qu'aux surfaces enherbées naturelles. La part d'herbe à usage agricole est plus importante dans la Manche, l'Orne, le Calvados et la Seine Martime que dans l'Eure : de 81 à près de 95 % dans ces quatre départements et 73 % dans l'Eure. L'herbe à usage agricole se trouve principalement dans les exploitations agricoles (800 000 ha en 2014[5]), le solde est utilisé hors du circuit économique agricole (« loisir » ou autre activité).

Entre 2000 et 2010, les surfaces en prairies des exploitations agricoles normandes diminuent de 11 % (- 110 000 ha). Les dynamiques à l'œuvre ne sont pas toutes identiques d'un département à l'autre. Dans la Manche, le Calvados et dans une moindre mesure en Seine Maritime, la surface fourragère principale[6] (SFP) baisse moins que celle en herbe en raison de l'augmentation de la surface en maïs ensilage (+ 7 800 ha soit +9 % dans la Manche). Dans l'Orne, la baisse de la SFP est due presque intégralement à la baisse des surfaces de prairies (- 22 000 ha). Dans l'Eure, les prairies et les autres surfaces fourragères, sauf celle de maïs, se rétractent. Globalement, la part d'herbe dans la SFP régionale passe de 80 à 77 % en 10 ans. Elle est plus élevée dans le Calvados et l'Orne que dans les trois autres départements. L'augmentation sensible du troupeau d'équidés dans ces deux départements entre 2000 et 2010 (+10 % dans chacun des deux avec des effectifs en 2010 de 18 à 19 000 têtes) concourt probablement au maintien d'une part plus importante de prairies dans la SFP que dans la Manche où ce même troupeau a diminué de 11 %. Les effectifs d'équidés sont beaucoup plus faibles dans l'Eure et la Seine Maritime et ne peuvent donc pas jouer le même rôle.

Répartition des surfaces enherbés selon l'usage du sol en 2014
(surfaces en milliers d'hectares)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime
Sols enherbés liés à un usage agricole	198	81	274	223	140
Sols enherbés liés à un usage non agricole	23	29	16	14	31
Sols enherbés naturels	2	1	1	3	2
Total herbe	223	111	291	240	173

Source : AGRESTE – Teruti-Lucas 2014 (provisoire)

Surfaces en herbe des exploitations agricoles en 2010
(surfaces en milliers d'hectares)

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine Maritime	
	surface	évol 2010/ 2000	surface	évol 2010/ 2000	surface	évol 2010/ 2000	surface	évol 2010/ 2000	surface	évol 2010/ 2000
Prairies*	181	-11%	65	-16%	271	-11%	192	-10%	132	-12%
Surface fourragère principale	224	-8%	85	-15%	364	-7%	244	-9%	174	-9%

** prairies temporaires et prairies permanentes*

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime
Part prairies/SFP	81%	77%	74%	79%	76%
Part prairies/SAU des exploitations	48%	17%	63%	48%	33%

Source : AGRESTE – RA 2010

5 Source : AGRESTE – SAA provisoire 2014
6 Voir définition en page 40

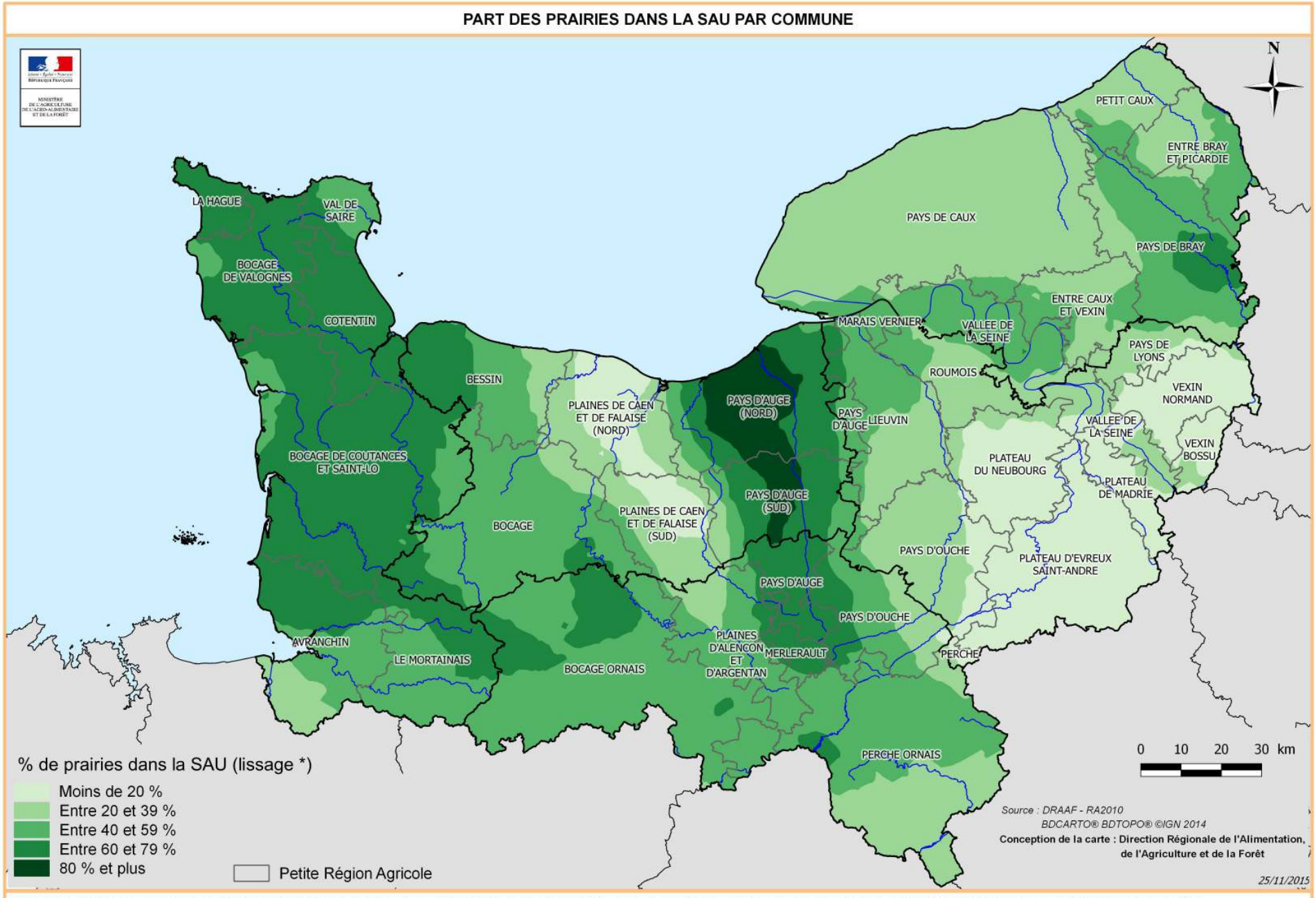

* Représentation du pourcentage des surfaces en prairies dans la SAU au siège de l'exploitation agricole (source : RA2010) obtenue selon la méthode de lissage fondée sur le noyau uniforme, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km² et d'un rayon de lissage de 10 km.

La forêt

Avec 420 000 ha, la forêt normande couvre 14 % du territoire et représente 2,6 % de la forêt française en métropole. C'est l'une des quatre régions les moins boisées, avec Pays de la Loire, Bretagne et Nord-Pas-de-Calais-Picardie. L'Eure, la Seine Maritime et l'Orne sont les plus boisés des départements normands (taux de boisement de 17 à 20%). La forêt est peu présente dans le Calvados et la Manche, respectivement 9% et 5% du territoire. Cependant, la Manche se distingue par la présence de haies bocagères et alignements d'arbres qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt (38 000 ha de forêt et bosquets et 34 000 ha de haies[7]). L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisements de type bocager (respectivement 18 et 24 % des sols boisés de chacun de ces départements).

La forêt normande est peuplée à 85 % de feuillus, chênes et hêtres principalement. Près de 80 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés, c'est 5 points de plus qu'en moyenne sur la Métropole (74%). La Seine Maritime fait exception avec presque 40 % de forêt publique et, dans une moindre mesure, l'Orne avec 25 % de forêt publique.

Le volume de bois sur pied[8] est estimé à 77 millions de m3 pour une production annuelle de 2,8 millions de m3 (0,8 millions de m3 dans chacun des départements de l'Eure, l'Orne et de la Seine Maritime, 0,2 millions de m3 dans le Calvados et autant dans la Manche). La récolte annuelle est évaluée à 1,7 millions de m3, dont 1,2 millions de m3 sont commercialisés. En 2014, le bois récolté et facturé est constitué pour 45 % du volume par du bois d'oeuvre, pour 23 % par du bois d'industrie et pour 32 % par du bois énergie. Le bois issu de forêts certifiées PEFC représente 60 % du bois récolté, c'est presque 10 points de plus qu'en moyenne sur la Métropole.

Alors que la récolte régionale de bois d'oeuvre est constituée à 57 % de feuillus, la production des scieries (300 000 m3 en 2014) se composent pour les deux tiers de conifères.

La forêt en chiffres

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	France métro
Forêts (1000 ha)	50±5	123±10	28±5	103±4	113±9	16 543±95
dont forêt de production recensable[1]	46±4	116±10	27±5	96±5	107±10	14 519±105
dont feuillus[2]	38±5	100±11	24±5	72±7	94±10	9 769±107
dont résineux[2]	nd	nd	nd	19	nd	3 080±78
Taux de boisement (%)	9	20	5	17	18	30

1 : au sens de l'IGN – inventaire forestier
2 : peuplements purs de feuillus ou résineux
nd : non disponible
Source : IGN – résultats des campagnes d'inventaire 2009 - 2013

Récolte de bois en 2014

(milliers de m3 rond)

	Normandie	France métro	Ndie/Fr métro
Bois d'œuvre	**570**	**19 344**	3%
feuillus	326	5 209	6%
conifères	244	14 135	2%
dont bois certifié	*365*	*10 401*	4%
Bois d'industrie	**299**	**11 122**	3%
dont bois certifié	*208*	*6 498*	3%
Bois énergie	**402**	**7 218**	6%
dont bois certifié	*202*	*2 878*	7%
Récolte totale	**1 271**	**37 684**	3%
dont bois certifié	*775*	*19 776*	4%
part du bois certifié	*61%*	*52%*	//

Source : AGRESTE – Enquête annuelle de branche

7 Source : AGRESTE – Teruti-Lucas 2014
8 Volume sur pied et production annuelle issus des résultats IGN des campagnes d'inventaire 2009-2013

LES MASSIFS ET ESSENCES FORESTIÈRES

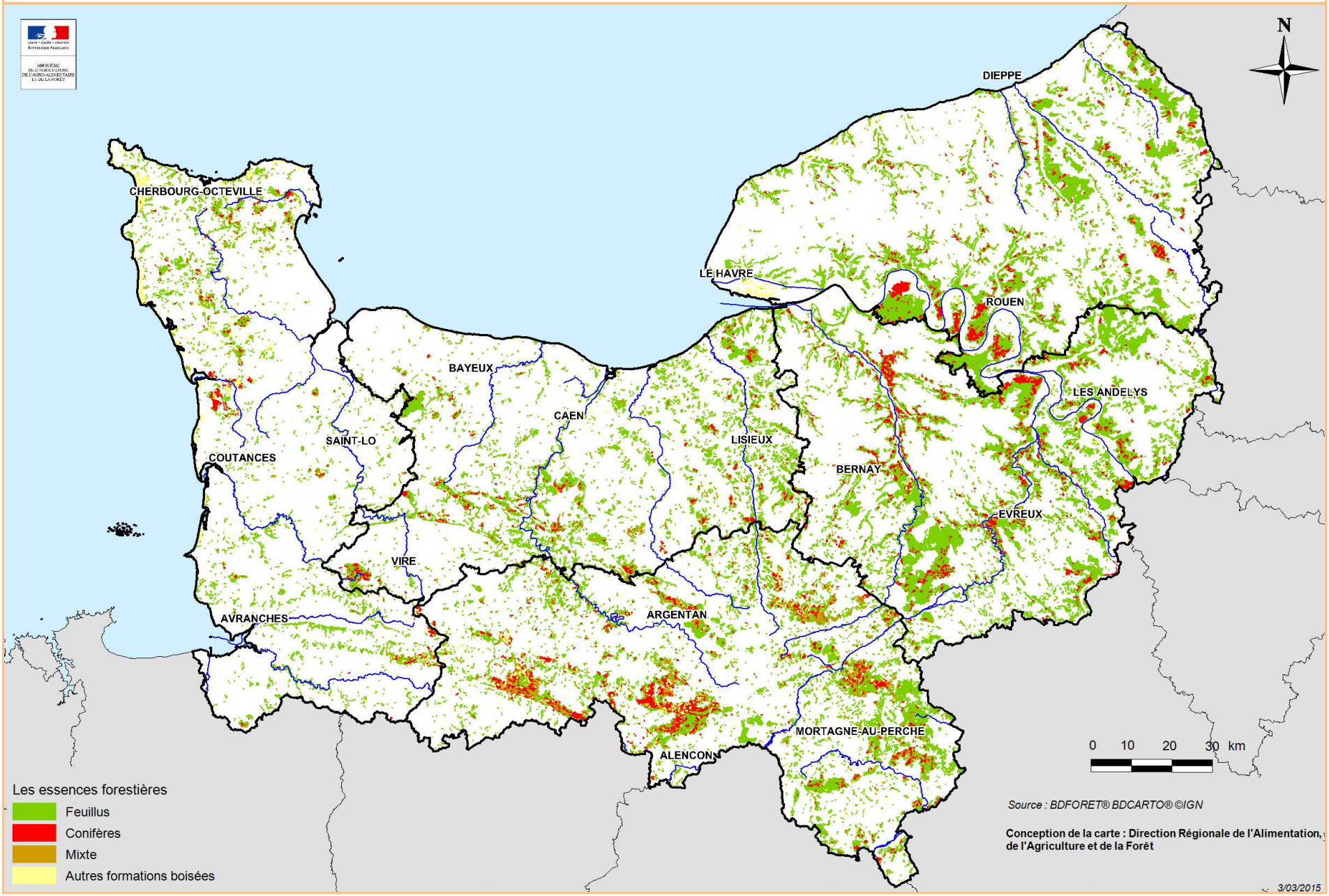

L'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire normande compte près de 800 établissements et emploie 25 000 personnes. Elle est plus développée en Seine Maritime, dans le Calvados et la Manche. Ces trois départements concentrent à eux seuls les trois quarts des emplois de ce secteur.

Elle est portée d'une part par l'élevage avec la transformation du lait et de la viande (respectivement 25 et 22 % des emplois) et d'autre part par les échanges internationaux avec notamment la fabrication de chocolat et de café (24 % des emplois dans la fabrication d'autres produits alimentaires, dont près de la moitié pour la fabrication du chocolat et du café).

Sa localisation est le reflet à la fois des activités agricoles et des activités portuaires. La Manche et le Calvados regroupent 65 % des emplois de l'industrie laitière de la région. L'Orne représente le tiers des emplois de l'industrie de la viande et 80 % des emplois de ce secteur sont localisés dans l'Orne, le Calvados et la Manche. Plus de 60 % des emplois liés au chocolat et au café sont situés en Seine Maritime et 20 % dans l'Eure.

Les grands groupes laitiers (Lactalis, Savencia, Nestlé, Danone, Novandie) côtoient les coopératives (Isigny Sainte Mère, Les Maîtres Laitiers du Cotentin, CLHN, branche lait d'AGRIAL) et des sociétés plus petites (Graindorge, Réaux). La région produit principalement des fromages frais de vaches (280 000 t soit plus de 40 % de la production nationale en 2014), des yaourts et laits fermentés (210 000 t), des fromages à pâte molle (130 000 t) dont plus de la moitié sous forme de camembert), des desserts lactés (130 000 t), de la crème (125 000 t) et du beurre (120 000 t).

Les grands groupes de la transformation du chocolat (Ferrero, Barry Callebaud...) et du café (Legal, Zegafredo Zanetti...) sont présents sur le territoire normand, essentiellement en Seine Maritime et dans l'Eure.

Le travail de la viande est assuré majoritairement par des établissements appartenant aux grands groupes du secteur (Bigard, Elivia – branche viande de la coopérative Terrena, Société Normande de Volaille).

Le poids de l'industrie agroalimentaire dans l'emploi industriel est nettement plus marqué dans le Calvados, la Manche et l'Orne (près du quart de l'emploi industriel de chacun de ces départements) que dans l'Eure (7%) et la Seine Maritime (10%). Globalement, les industries agroalimentaires assurent 15 % des emplois industriels de la région.

Etablissements agroalimentaires en 2013

	Etablissements		Effectifs salariés au 31/12		Part de la Normandie/ France métro (effectifs salariés)
	nombre	%	nombre	%	
Industrie de la viande	122	16%	5 453	22%	5%
Industrie du poisson	29	4%	1 355	5%	11%
Industrie des fruits et légumes	55	7%	971	4%	4%
Industrie des corps gras	10	1%	300	1%	10%
Industrie laitière	90	12%	6 378	25%	11%
Travail des grains ; produits amylacés	28	4%	353	1%	2%
Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	57	7%	2 402	9%	5%
Autres industries alimentaires	188	24%	6 168	24%	9%
Fabrication d'aliments pour animaux	41	5%	1 054	4%	6%
Fabrication de boissons	149	19%	925	4%	2%
Ensemble	769	100%	25 359	100%	7%

Source : Insee – CLAP 2013

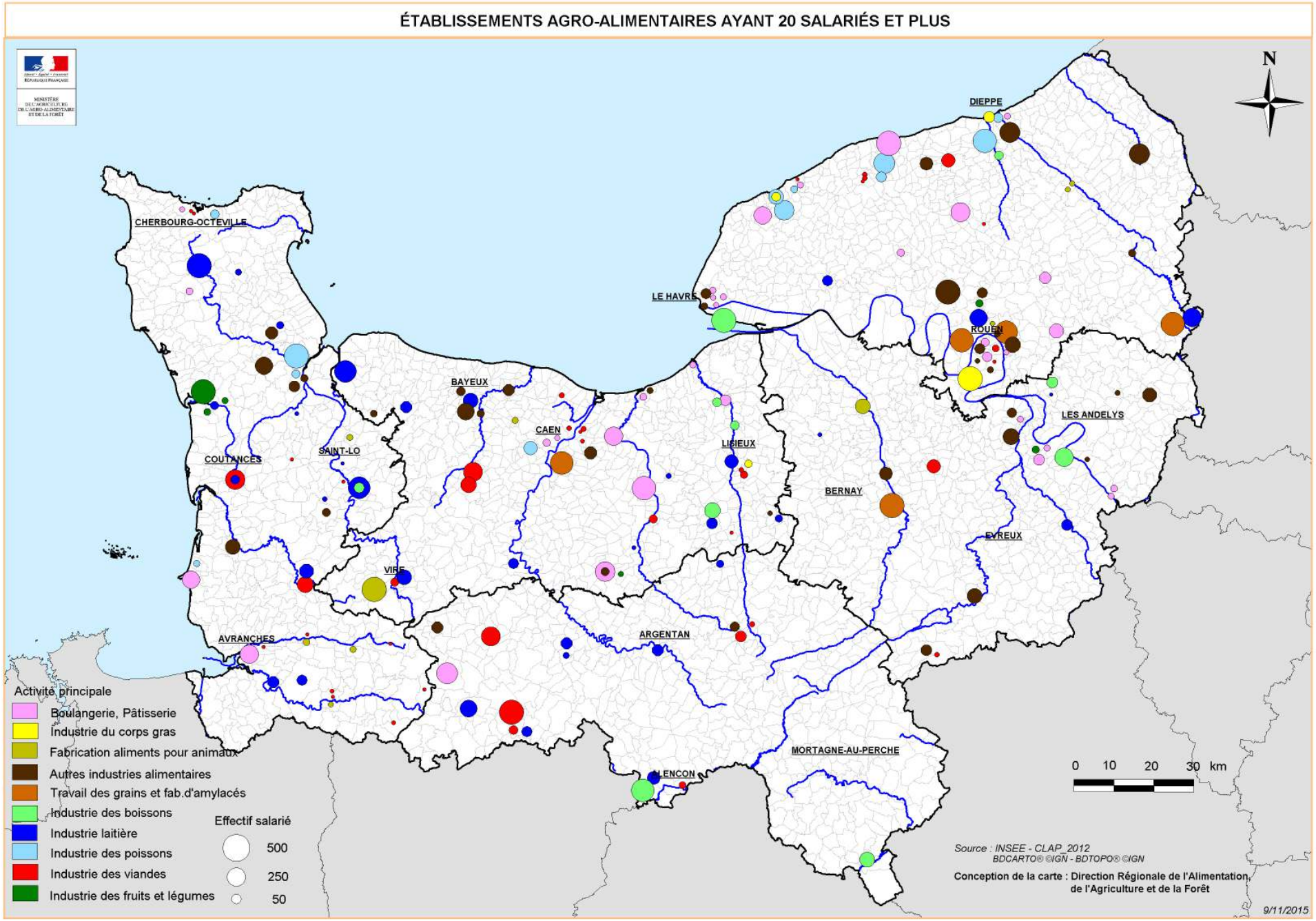
ÉTABLISSEMENTS AGRO-ALIMENTAIRES AYANT 20 SALARIÉS ET PLUS
N
DIEPPE
CHERBOURG-OCTEVILLE
LE HAVRE
ROUEN
BAYEUX
CAEN
LISIEUX
LES ANDELYS
COUTANCES
SAINT-LO
BERNAY
EVREUX
VIRE
AVRANCHES
ARGENTAN
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
Activité principale
Boulangerie, Pâtisserie
Industrie du corps gras
Fabrication aliments pour animaux
Autres industries alimentaires
Travail des grains et fab.d'amylacés
Industrie des boissons
Industrie laitière
Industrie des poissons
Industrie des viandes
Industrie des fruits et légumes
Effectif salarié
500
250
50
0 10 20 30 km
Source : INSEE - CLAP_2012
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
9/11/2015

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. En Normandie, il compte 72 établissements de formation initiale. La formation scolaire est dispensée dans 22 lycées agricoles (13 publics, 9 privés) et 35 maisons familiales rurales. La formation par apprentissage est assurée par 15 centres de formation des apprentis (10 publics, 5 privés). Enfin, 10 centres de formation publics (CFPPA) et 12 centres privés accueillent des adultes en formation continue.

Les formations proposées couvrent tous les niveaux[9], de la classe de 4ème jusqu'au titre d'ingénieur, dans une grande diversité de secteurs : l'agriculture et l'agronomie, l'aménagement et l'environnement, les services et le commerce, les activités hippiques, l'industrie agroalimentaire, la forêt et le bois.

Outre la formation, les établissements d'enseignement agricole exercent 4 autres missions : l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, la conduite d'expérimentations, la coopération internationale et le développement des territoires où ils sont implantés. Ces deux dernières missions sont notamment assurées par les exploitations agricoles et horticoles, les ateliers technologiques et pédagogiques présents sur les sites d'enseignement et de formation.

En 2014, l'enseignement agricole scolarise à l'échelle de la Normandie près de 13 000 apprenants, dont 10 500 élèves et 2 500 apprentis.

Répartition par filière des élèves et apprentis en 2014

Filières	Poids dans la filière en % de l'effectif	Part de filles dans la filière (%)
Production agricole et agronomie	23,6	32,8
Services	19,2	92,6
Aménagement environnement	14,9	11,8
Activités hippiques	5,7	67,6
Commerce	4,1	59,0
Equipements pour l'agriculture	3,6	1,3
Transformation	2,6	56,8
Horticulture	2,0	45,8
Filière générale et technologique	24,3	40,4
Ensemble	100	45,7

Répartition des effectifs 2014 par niveau en formation initiale (voie scolaire et apprentissage)

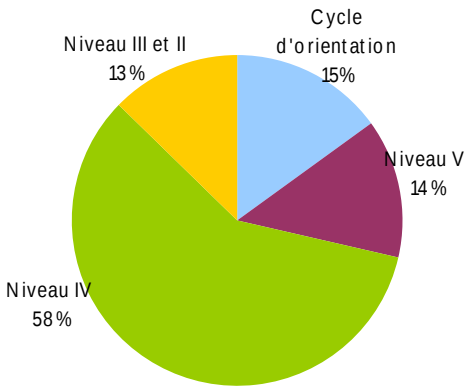

Source : DRAAF – SRFD

9 Niveau VI : cycle d'orientation des collèges pour la filière générale
Niveau V : CAPA et seconde pro pour les filières professionnelles
Niveau IV : bac S et bac techno pour la filière générale, bac pro et équivalent pour la filière professionnelle
Niveau III et II : BTS et licence pro pour les filières professionnelles

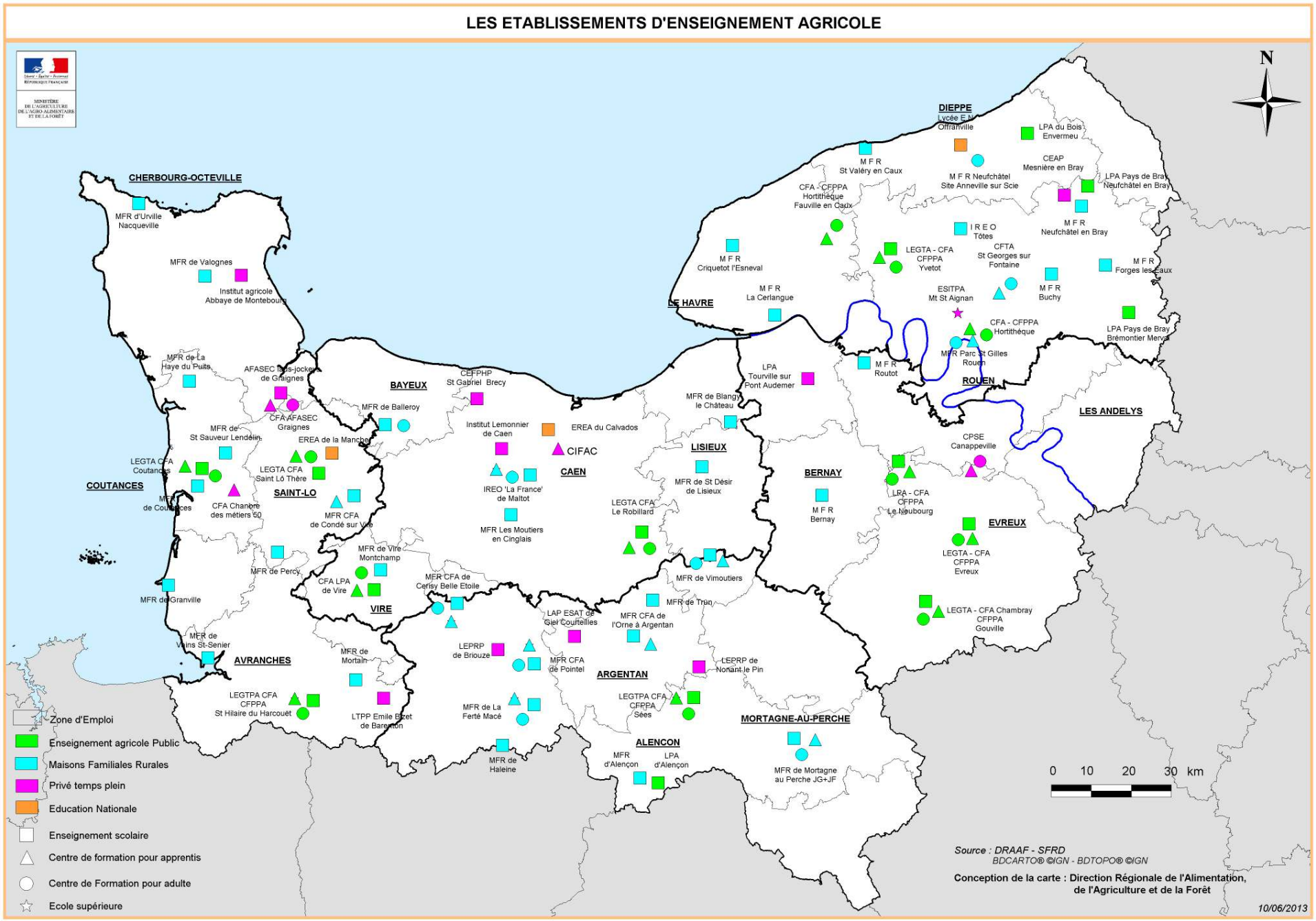
LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
N
CHERBOURG-OCTEVILLE
MFR d'Urville Nacqueville
MFR de Valognes
Institut agricole Abbaye de Montebourg
MFR de La Haye du Puits
AFASEC Pays-jocke de Graignes
CFA AFASEC Graignes
MFR de St Sauveur Lendelin
EREA de la Manche
LEGTA CFA Coutances
LEGTA CFA Saint Lô Thère
COUTANCES
MFR de Coutances
CFA Chambre des métiers 50
SAINT-LO
MFR CFA de Condé sur Vire
MFR de Percy
MFR de Granville
MFR de Vire Montchamp
CFA LPA de Vire
VIRE
MFR de Vains St-Senier
AVRANCHES
MFR de Mortain
LEGTPA CFA CFPPA St Hilaire du Harcouët
LTPP Emile Bizet de Barenton
BAYEUX
MFR de Balleroy
CEFPHP St Gabriel Brecy
Institut Lemonnier de Caen
EREA du Calvados
CIFAC
CAEN
IREO 'La France' de Maltot
MFR Les Moutiers en Cinglais
MFR CFA de Cerisy Belle Etoile
LEPRP de Briouze
MFR de La Ferté Macé
MFR de Haleine
LAP ESAT de Ciel Courtelles
MFR CFA de Pointel
ARGENTAN
MFR CFA de l'Orne à Argentan
LEGTPA CFA CFPPA Sées
LEPRP de Nonant le Pin
ALENCON
MFR d'Alençon
LPA d'Alençon
LE HAVRE
M F R Criquetot l'Esneval
M F R La Cerlangue
LISIEUX
MFR de Blangy le Château
MFR de St Désir de Lisieux
LEGTA CFA Le Robillard
MFR de Vimoutiers
MFR de Truo
MORTAGNE-AU-PERCHE
MFR de Mortagne au Perche JG+JF
DIEPPE
Lycée E.N. Offranville
M F R St Valéry en Caux
CFA - CFPPA Horticéque Fauville en Caux
LPA du Bois Envermeu
CEAP Mesnière en Bray
M F R Neufchâtel Site Anneville sur Scie
LPA Pays de Bray Neufchâtel en Bray
I R E O Tôtes
M F R Neufchâtel en Bray
LEGTA - CFA CFPPA Yvetot
CFTA St Georges sur Fontaine
M F R Forges les Eaux
ESITPA Mt St Aignan
M F R Buchy
CFA - CFPPA Horticéque
LPA Pays de Bray Brémontier Merval
MFR Parc St Gilles Rouen
ROUEN
M F R Routot
LPA Tourville sur Pont Audemer
LES ANDELYS
CPSE Canappeville
BERNAY
M F R Bernay
LPA - CFA CFPPA Le Neubourg
EVREUX
LEGTA - CFA CFPPA Evreux
LEGTA - CFA Chambray CFPPA Gouville
Zone d'Emploi
Enseignement agricole Public
Maisons Familiales Rurales
Privé temps plein
Education Nationale
Enseignement scolaire
Centre de formation pour apprentis
Centre de Formation pour adulte
Ecole supérieure
0 10 20 30 km
Source : DRAAF - SFRD
BDCARTO® ©IGN - BDTOPO® ©IGN
Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
10/06/2013

Définitions

Zonage en aires urbaines – communes urbaines – communes rurales.
Le nouveau zonage en aires urbaines a été réalisé par l'INSEE en 2010 pour mieux mesurer l'influence des villes. Une aire urbaine comprend un pôle urbain et sa couronne, composée des communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine. Selon le nombre d'emplois, les pôles urbains sont classés en petit, moyen ou grand. A la périphérie des aires urbaines, les communes multipolarisées sont sous l'influence d'au moins deux pôles ; enfin, les communes isolées ne sont pas soumises à l'influence d'un pôle. L'espace périurbain est constitué par les couronnes et les communes multipolarisées des grands pôles urbains. Le classement en commune rurale ou urbaine est basé sur l'observation de la discontinuité ou de la continuité du bâti. Le croisement entre le caractère morphologique d'une commune (continuité du bâti) et son classement fonctionnel (pôle, couronne…) permet de mesurer l'imbrication du rural et de l'urbain.

Exploitation agricole
Une exploitation agricole au sens de la statistique agricole est une unité économique qui répond à trois critères :
1- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de pacages collectifs ; 2- elle atteint une certaine dimension, variable selon les productions (1ha de SAU, 20 ares de cultures spécialisées, 6 brebis…) ; 3- sa gestion courante (utilisation des facteurs de production) est indépendante de toute autre unité. Le seul fait qu'une unité dispose d'un numéro Siret ou d'un numéro Pacage utilisé pour les demandes d'aides PAC, suffit pour remplir cette dernière condition.

Dimension des exploitations (grandes, moyennes, petites)
Selon leur potentiel économique, les exploitations sont classées en 3 catégories : les grandes dont la production brute standard (PBS) est de 100 000 euros et plus ; les moyennes dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ; les petites dont la PBS est inférieure à 25 000 euros. La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne des productions sur la période 2005-2010.

Orientation technico économique des exploitations (OTEX)
Le classement des exploitations selon leur Otex est basé sur la contribution des différentes productions à la formation de la PBS. Celle qui génère 70% de la PBS détermine l'Otex (grandes cultures par exemple) ; si aucune des productions n'atteint ce seuil, l'Otex indique la combinaison des productions (polyculture polyélevage par exemple). On détermine l'Otex communale en appliquant le même principe à l'ensemble des exploitations d'une commune.

Actifs agricoles
On appelle actifs agricoles toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part les actifs familiaux : chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part les salariés, non membres de la famille. Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an, sans notion de durée effective. En dessous de 8 mois, on parle de main d'œuvre non permanente (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Unité de travail annuel (UTA)
Une unité de travail correspond à une personne travaillant à temps complet, toute l'année sur l'exploitation. C'est une notion proche de l'emploi à temps plein, sans toutefois faire référence à la durée légale du travail. Les UTA permettent de prendre en compte le temps de travail effectif et d'intégrer les travaux réalisés par la main d'œuvre non permanente et par les entreprises prestataires de service.

Surface agricole utilisée (SAU)
La SAU comprend les terres arables, les superficies toujours en herbe (STH), les cultures permanentes et les jachères. Les autres surfaces non cultivées des exploitations : bâtiments et cours, bois, étangs… ne sont pas comptabilisées dans la SAU.

Surface fourragère principale (SFP) et prairies
La surface fourragère principale correspond à l'ensemble des surfaces des cultures fourragères, c'est-à-dire, maïs ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses et autres fourrages annuels, prairies artificielles (luzerne), prairies temporaires (semées depuis moins de 5 ans), prairies permanentes (semées depuis plus de 5 ans) encore désignées surperficie ou surface toujours en herbe (STH).

Sources

Le recensement agricole
La dernière édition s'est déroulée entre octobre 2010 et avril 2011. Le recensement agricole a lieu tous les 10 ans depuis 40 ans, ce qui permet de mesurer les évolutions sur une longue période. Toutes les exploitations agricoles sont enquêtées, même les plus petites. Le questionnaire porte sur la structure des exploitations, les productions, la main d'œuvre, etc.

La statistique agricole annuelle (SAA)
Opération de synthèse qui permet à partir de plusieurs sources d'information (enquêtes auprès de agriculteurs, déclarations administratives…) de quantifier pour une année donnée les différentes productions agricoles de façon détaillée : surfaces, rendements et volumes produits pour les cultures ; cheptels présents, mouvements d'animaux, abattages, production de lait, d'œufs, etc. pour les animaux.

La valeur vénale des terres
La valeur des terres en France est établie conjointement par le service statistique du ministère de l'agriculture (SSP) et par Terres d'Europe - SCAFR. Il est basé sur le montant des transactions concernant les terres et prés libres ou loués, destinés à l'agriculture. Le prix est calculé à l'échelle des petites régions agricoles et de regroupements de petites régions lorsque le nombre de transactions est insuffisant. Les valeurs aberrantes (trop faibles ou trop élevées) sont éliminées du calcul.

Teruti-Lucas
Opération statistique qui a pour objet de déterminer l'occupation physique et l'utilisation fonctionnelle des sols à l'échelle nationale, régionale et départementale. La méthode consiste à observer directement sur le terrain ces deux critères sur un échantillon fixe de points géoréférencés, répartis régulièrement sur le territoire. Les résultats sont extrapolés en surface.

Inventaire forestier IGN
Depuis 2004, l'inventaire forestier est réalisé selon une méthode de sondage systématique appliqué chaque année sur l'ensemble du territoire. Elle permet de fournir des résultats nationaux et régionaux précis par aggrégation de données issues de 5 campagnes annuelles.

Enquête annuelle de branche exploitation forestière et scierie
Enquête réalisée annuellement auprès des entreprises d'exploitation forestière (entreprises qui réalisent l'abattage des bois issus de leurs propriétés ou achetés sur pied) et des scieries. Cette enquête permet de mesurer annuellement les volumes de bois récoltés dans la forêt régionale par essence et par destination (bois d'œuvre, d'industrie, énergie), et de quantifier la production des scieries par essence et par catégorie de produit.

Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)
Système d'information géré par l'INSEE dont l'objet est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail. CLAP recense tous les établissements du secteur marchand et non marchand avec leur localisation communale et leur activité et comporte des informations sur les emplois salariés (effectifs, poste, genre, rémunération). La base de données est constituée à partir du répertoire Sirene ; elle est alimentée par les déclarations annuelles des données sociales (DADS) et les bordereaux de cotisations sociales.

Liens utiles
www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.insee.fr
www.inventaire-forestier.ign.fr
www.inao.gouv.fr
www.agencebio.org

Agreste

Normandie

Hors série - Atlas agricole et rural - Édition 2015

Directeurs de la publication : Edith VIDAL et Jean CEZARD
Composition : DRAAF - SRISE
Impression : Copy Plus - Rouen
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1961-5787

www.agreste.agriculture.gouv.fr
http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr
http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr
Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr
Courriel : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr
Crédit photos : © Xavier Remongin/Min.agri.fr et
©Pascal Xicluna/Min.agri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT